

EAUX VIVES

MÉRINCHAL – BULLETIN D'INFORMATION N° 35 – SEPTEMBRE 2015



Commémoration du centenaire de la première guerre mondiale



Ateliers musique et cuisine
Mise en place des rythmes scolaires



Fête des écoles 2015



Carnaval des écoles

ÉDITORIAL

Nous sommes tous Charlie

Je voudrais revenir sur une petite manifestation organisée à Basville le 11 janvier dernier pour rendre hommage aux hommes assassinés dans les locaux du journal Charlie Hebdo et dans l'épicerie Casher de la Porte de Vincennes, à l'initiative de Jean-Paul WELZER, Maire de Saint-Agnant-Près-Crocq et de la Communauté de Communes du Haut Pays Marchois.

Nous avons tous de bonnes raisons de ne pas être Charlie et de rester comme les autruches la tête dans le sable. Car Charlie Hebdo est fait par des gauchistes parisiens qui tirent à boulets rouges sur tout ce qui dérange, qui chatouille de la plume tout ce qui fait mal en ciblant particulièrement les citoyens véreux, politiques, industriels, intellectuels, religieux et autres. Chez Charlie, tout est toujours à la limite de la provocation, surtout les caricatures talentueuses mais ô combien saignantes, dérangeantes....

Mais qu'advient-il lorsque le peu qu'il reste de cette presse libre n'existera plus, quand les politiques auront enfin les mains libres pour tout acheter et tout corrompre ? Le fascisme ne fera alors qu'une bouchée des troupeaux de moutons que nous sommes en train de devenir.

C'est pourquoi, je dis « **Vive Charlie et vive la liberté d'expression !** ».

Christian PEYRAUD



MOT DU MAIRE

Le départ de Jean-Pierre Collin 1^{er} adjoint avec qui j'ai partagé 14 années au service de la vie communale fût et demeure encore aujourd'hui une dure et violente épreuve.

Le ciel s'est obscurci dans la nuit du 09 au 10 juin, au fil des minutes le cœur s'est alourdi, le chagrin et la peine se sont installés. JP s'est engagé et investi dans l'administration de notre commune avec cette objectivité qui faisait sa force. S'investir pour servir l'intérêt général, c'était ce qui nous rassemblait dans ce bureau du château de la Mothe chaque matin depuis 2001. Dès son élection au poste de 1^{er} adjoint, il prit en charge la gestion des réseaux (Eau – Électricité – Assainissement), de la voirie auxquels s'ajoutèrent rapidement les suivis de chantier et toutes les préoccupations journalières que nous partageons ensemble. Grâce à une bonne maîtrise des dossiers, et à l'écoute qu'il portait à l'autre, il avait su transmettre aux membres des deux commissions dont il avait la responsabilité, l'envie de s'investir à ses côtés pour améliorer, concrétiser travaux et autres projets.

La séance du Conseil Municipal organisée à la suite de son décès fût empreinte de beaucoup d'émotion.

La lumière qu'il dégageait de par ses compétences, l'amitié avait disparu dans ce ciel, et si la retrouver était pour nous tous impossible, la solidarité dans l'épreuve était bien présente, ce soir là et l'engagement pris par chacune et chacun de s'investir du mieux possible en fonction de son temps et de ses compétences fût pour moi un moment de réconfort.

L'année 2015 marquera la vie de nos communes et celle de notre intercommunalité de trois façons :

- la baisse des dotations ;
- la réforme territoriale ;
- la création d'une nouvelle région.

La baisse des dotations si elle se justifie en partie par le fait de voir les collectivités locales se joindre à l'effort national, risque de devenir à court terme un moyen de pression pour une mise en place rapide de la réforme territoriale :

Ressources asséchées pourrait bien devenir synonyme de communes oubliées.

La journée d'action du 19 septembre organisée par l'association des maires de France doit sensibiliser les citoyens sur les conséquences de la baisse des dotations et aussi de la réforme territoriale. Se mobiliser pour défendre votre commune c'est aussi le but des pétitions présentées à la signature de tous les citoyens.

La réforme territoriale avec le seuil de 15000 habitants pour l'intercommunalité ramené à 5000 dans certains cas va signer la fin du HAUT PAYS MARCHOIS.

Cette petite intercommunalité nous a permis de porter des projets en phase avec les besoins de notre territoire et jusqu'en début d'année 2014, je crois pouvoir dire qu'il régnait une bonne ambiance de travail, condition indispensable pour avancer et aboutir.

Aujourd'hui mon sentiment n'est plus tout à fait le même.

En effet, je ne veux passer sous silence, le motif de ces difficultés puisqu'elles sont en lien direct avec notre commune, le fer de lance en étant l'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL et la soi-disant GUERRE DE CLOCHER ravivée.

Ego contrarié, besoin de supériorité, préjugé, remise en cause des moyens de fédérés et pour en finir, accusation injustifiée ont eu raison de ce qui nous permettait d'exister ensemble sur cette action de développement économique du territoire, car il s'agissait bien d'un outil au service d'un territoire et non pas de 2 communes.

Le changement de gouvernance fût l'occasion peut-être préméditée de tout casser. En tout cas Challenge réussi et plus de 20 années de travail de bénévolat anéanties au profit de quoi, de qui ?

Réunions publiques, documents diffusés par voie de presse, par mails.

Le motif une utilisation abusive de l'outil par notre commune.

Beaucoup de chose à dire sur le sujet. Je suis à la disposition de toutes celles et ceux qui souhaiteraient s'informer sur cette affaire, les raisons étant à présent bien identifiables et les conséquences mesurables.

Cependant, je me prends à espérer, que la solidarité exprimée par une majorité des Maires et des conseils municipaux dans les difficultés de ces derniers mois se transforme en une force capable de permettre au HAUT PAYS MARCHOIS de s'intégrer dans une plus grande intercommunalité.

Tournons nous à présent vers l'avenir, Mérinchal de par sa population est la deuxième commune du nouveau canton, mais ce n'est pas la taille qui fait le résultat, c'est avant tout :

* le monde économique (entreprises, industrielles, artisanales, agricoles, commerciales)

* l'engagement et le travail de tous les élus

* la force du monde associatif.

Ces éléments réunis nous permettront de nous retrouver dans une intercommunalité plus grande, différente de par les prises de compétences, de par sa fiscalité, de par sa façon de fonctionner.

À l'heure où paraît, ce bulletin municipal, la loi sur la réforme territoriale est votée. Le périmètre de la grande région Aquitaine est acté. Des confins de l'Auvergne aux portes de l'Espagne (Mérinchal-Hendaye) qu'avons-nous à y gagner ?

- Le retrait de l'État dans les territoires ruraux.

- La disparition encore plus accélérée des services publics et surtout une concentration des pouvoirs et des moyens dans les agglomérations.

Je dis NON à la disparition des Communes – échelon de proximité indispensable pour lutter contre la désertification accélérée de nos territoires ruraux. OUI à la mutualisation des communes voire des Intercommunalités pour maintenir l'existant et porter les projets des gens souhaitant vivre et travailler chez nous. C'est avec courage et pugnacité que je défendrai mes idées. Bonne rentrée à tous.

Marie-Françoise VENTENAT

Maire

Nous tenons à nous excuser pour la parution plus tardive cette année du bulletin Municipal mais vous comprendrez que des raisons indépendantes de notre volonté suite aux événements du mois de juin ont entraîné le retard de la parution de ce Bulletin.



Nouvelles délégations de vos élus

Marie
Françoise
VENTENAT
Maire

Fonctions administratives d'Etat et Communales.
Membre de droit de toutes les commissions
Vice Présidente de La Communauté de Communes
du Haut-Pays-Marchais

**Marie-
Antoinette
GENDRAUD**
1^{ère} adjoint

Délégué Commissions - responsable

- Structuration du Commerce
- Développement économique
- Personnel Communal
- Finances
- Bâtiments – suivi de chantiers
- Environnement-Patrimoine-

Délégué syndicats :

- Communauté de Communes
- SDIC 23 (Informatique)

**Christian
PEYRAUD**
2^{ème} adjoint

Délégué Commissions- responsable :

- Environnement-Patrimoine
- Communication – Information – Bulletin
- Vie Locale – Vie Associative
- Artisanat
- Appel d'Offres
- Matériel-voiture-Travaux
- Aménagement du Centre Bourg
- Structuration du Commerce
- Assainissement

Délégué syndicats :

- Communauté de Communes
- Syndicat d'Electrification (SDEC)
- C.C.A.S

**Patrice
DEVESSIER**
3^{ème} adjoint

Délégué Commissions - - - responsable

- Agriculture -Matériel – Voirie-
Travaux
- Assainissement
- Personnel Communal
- Aménagement du Centre Bourg
- Structuration du Commerce

Délégué syndicats :

- Communauté de Communes
- S.I.A.E.P.A.

**Daniel
CHEFDEVILLE**
4^{ème} adjoint

Délégué Commissions – responsable

- Bâtiments – suivi de chantiers
- Assainissement
- Appel d'offres
- Finances
- Vie locale – Vie Associative
- Environnement -Patrimoine
- Aménagement du Centre Bourg

Délégué syndicats :

- Communauté de Communes
- S.I.A.E.P.A.

**Thomas
DEMENEIX**
Conseiller
Municipal

Délégué Commissions - responsable:

- Vie locale – Vie Associative
- Bâtiments – suivi de chantiers
- Conseil d'Ecole
- Aménagement du Centre Bourg
- Structuration du Commerce

Délégué syndicats :

- Communauté de Communes
- Entente Sud-Est
- Correspondant Défense

**Roland
DESRANGES**
Conseiller
Municipal

Délégué Commissions :

- Appel d'offres
- Finances
- Bâtiments – suivi de chantiers
- Conseil d'Ecole
- Vie Locale- Vie Associative
- Aménagement du Centre Bourg
- Assainissement

Délégué syndicats :

- SDIC 23 (informatique)
- S.I.A.E.P.A.

**Christophe
FAUCHER**
Conseiller
Municipal

Délégué Commissions :

- Matériel – Voirie - Travaux
- conseil d'Ecole

Délégué syndicats :

- Syndicat d'Electrification (SDEC)

**Claude
GARRET**
Conseillère
Municipale

Déléguée Commissions :

- Environnement –Patrimoine
- Vie locale – Vie Associative
- Aménagement du Centre Bourg

Déléguée syndicats :

- C.C.A.S.

**Geneviève
GEAIX**
Conseillère
Municipale

Déléguée Commissions :

- Finances
- Bâtiments – suivi de chantiers
- Environnement -Patrimoine
- Structuration du commerce
- Communication – Information –
Bulletin Municipal

Déléguée syndicats :

- C.N.A.S
- Collège de CROCCQ

**Christian
ROUSSEL**
Conseiller
Municipal

Délégué Commissions :

- Appel d'offres
- Matériel – Voirie – Travaux
- Vie locale – Vie Associative
- Structuration du commerce
- Assainissement

Délégué syndicats :

- Syndicat d'Electrification (SDEC)

**Régis
SAPIN**
Conseiller
Municipal

Délégué Commissions :

- Appel d'offres
- Matériel – Voirie – Travaux
- Aménagement du Centre Bourg
- Structuration du commerce

Délégué syndicats :

- Syndicat d'Electrification (SDEC)

**Laure
SIMON**
Conseillère
Municipale

Déléguée Commissions :

- Environnement –Patrimoine
- Vie locale – Vie Associative
- Structuration du commerce
- Communication – Information –
Bulletin Municipal

Déléguée syndicats :

- C.C.A.S
- Entente Sud-Est

**Marina
VIALTAIX**
Conseillère
Municipale

Déléguée Commissions :

- Bâtiments – Suivi de chantiers
- Conseil d'Ecole
- Vie locale – Vie Associative
- Aménagement du Centre Bourg

Déléguée syndicats :

- Communauté de Communes
- C.C.A.S
- Collège de CROCCQ



ÉTAT CIVIL



Décès



- Le 04 octobre 2014 LEFORT Nadine (Le Cher)
- Le 07 octobre 2014 DUARTE DE SA Joao (Saint-Avit)
- Le 17 octobre 2014 CLAUSTRE épouse PETIT Andrée, Marie (Le Montaurat – Limoges)
- Le 22 novembre 2014 FRADET née FAURE Elisabeth, Marie, Anastasie (Mondayraud)
- Le 14 décembre 2014 BLIGAND Etienne, Robert (rue du Château de la Mothe)
- Le 30 décembre 2014 LAGORSSE Jean-Claude (Terrut – Clermont-Ferrand)
- Le 02 janvier 2015 GERVAIS Louis, Pierre, Jean (Le Cherbaudy)
- Le 03 janvier 2015 MOURTON née CHAUMEIX Marcelle, Lucienne (le Lac)
- Le 09 janvier 2015 RAVEL Félix, André, Eugène (Place du Marché)
- Le 14 février 2015 DEVESSIER Albert, Joseph, Gaston (Le Montbabut)
- Le 20 mars 2015 THUEUX Guy, Placide, Victor (Létrade)
- Le 07 avril 2015 LEOTY Paul, Guillaume, Jean-Louis (La Vernède – Clermont-Ferrand)
- Le 08 avril 2015 LAPORTE née JAMET Fernande, Marie, Marcelle (le Jobert)
- Le 06 avril 2015 MALLAURE Paul, Jean, Raymond (Le Mas d'Epignoux)
- Le 07 mai 2015 DESSEAUVÉ Jean-Luc (Le Bois Queyraud)
- Le 10 juin 2015 COLLIN Jean-Pierre (Mercin)
- Le 31 juillet 2015 LAGORSSE Gérard (rue de Lachaud)
- Le 01 août 2015 PRADEUX Christian (Saint-Victor)
- Le 08 septembre 2015 GUAY Joseph (Marlanges)
- Le 23 septembre 2015 CISTERNE née RAMET Lucie, Marie, Thérèse, Madeleine (rue du Couvent)



NAISSANCES



- Le 22 mai 2014 BERGER Manoë, Sasha (le Geoffreix)
- Le 06 janvier 2015 ALLEYRAT Aimy, Pauline (Létrade Gare)
- Le 05 octobre 2014 GORSSE Thomas, Emilien (le Mondayraud)



MARIAGES



- Le 13 juin 2015 SIMON Laure et GORSE Nicolas (la Bessède)
- Le 25 juillet 2015 FRADET Sylvie et GORSE Éric (le Pouyal)
- Le 22 Août 2015 LAGORSSE Stéphanie et NOVAIS Emilien (La Gare)

COMPTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETS

BUDGET COMMUNAL

Comptes administratifs 2014

Présentés par le 1^{er} adjoint, Jean-Pierre COLLIN, les comptes administratifs et de gestion 2014 de la commune ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	BILAN
N	661 805.98 €	853 682.52 €	191 876.54 €
N-1	0,00 €	19 754.58 €	19 754.58 €
RAR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	661 805.98 €	873 437.10 €	211 631.12 €

Investissement	Dépenses	Recettes	BILAN
N	433 500.62 €	449 707.43 €	16 206.81 €
N-1	151 658.63€	0,00 €	-151 658.63 €
RAR	31 500 €	38 187 €	6 687.00 €
Total	616 659.25 €	487 894.43 €	-128 764.82 €

Le compte administratif (solde de l'exercice 2014) fait apparaître un excédent de 82 866.30 €

Budget 2015

Le budget 2015 s'équilibre en recettes et dépenses (fonctionnement et investissement), pour la somme de 1 933 738 €.

En fonctionnement :

La baisse des dotations annoncée s'est bien confirmée cette année avec une coupe de 10 % sur la Dotation Globale de Fonctionnement, soit 30 318 € de moins sur les recettes du budget communal.

Les bases des impôts locaux présentant une légère augmentation, le Conseil Municipal n'a pas souhaité augmenter le taux des impôts locaux. Ce dernier reste donc inchangé pour la cinquième année consécutive.

Les taux des impôts sont les suivants :

- 5,81 % pour la taxe d'habitation,
- 13,83 % pour la taxe foncière,
- 43,73 % pour le foncier non-bâti.

Le montant de ces taxes représente un produit attendu de 242 392 €.

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour une somme de 832 845 €.

En investissement :

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement pour la somme de 1 100 893 € (Cession de l'atelier relais effectuée en février 2015 pour la somme de : 703 000 €.

Il a été prévu au budget la somme de 157 500 €, pour la réalisation des projets suivants :

Sur les bâtiments communaux :

- Le changement des portes de l'école primaire et de la chaudière,
- Mise en place d'une rampe accessibilité à l'école maternelle, réfection de la cour et pose d'une nouvelle aire de jeux,
- Mise en place d'un écran de projection dans la salle des expositions,

Un site internet dédié à la Commune sera prochainement mis en ligne afin de permettre la diffusion d'informations sur la commune notamment les manifestations, la vie communale et faciliter les démarches administratives.

La pose d'une borne camping-car a été réalisée sur l'aire de la station-service.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ATELIER RELAIS :

L'atelier-relais présente un déficit de 2.39 €, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 3 € en fonctionnement et 16 600 € en investissement.

Ce budget sera clôturé en 2015.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

L'assainissement fait apparaître un excédent de 23 282.21 € et s'équilibre en dépenses et recettes à 30 314 € en fonctionnement et 104 350 € en investissement.

Le diagnostic assainissement collectif est en cours de réalisation et un second diagnostic est prévu pour la lagune.

BUDGET C.C.A.S.:

Le budget du C.C.A.S s'équilibre également en dépenses et en recettes. L'excédent s'élève à 2 050 €.

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, les subventions versées aux associations pour le même montant que l'année précédente, soit un total de 16 620 €.



PERMANENCES ET HORAIRES



SECRETARIAT DE MAIRIE

☎ 05-55-67-20-19 - Mail mairie-de-merinchal@wanadoo.fr

JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	3 ^{ème} SAMEDI Du mois
MATIN	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h00	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	10h00 - 12h00
APRES- MIDI	13h30 - 18h30	13h30 - 17h30	Fermé	13h30 - 17h30	13h30 - 17h00	

BIBLIOTHÈQUE : Samedi de 10 h à 12 h

ASSISTANTE SOCIALE

MAIRIE DE CROCO : le mardi et jeudi matin de 9 h à 12 h - ☎ 05 55 67 40 32

Elle peut également se déplacer à domicile.



CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Titulaire : Valérie SIMONET

Suppléante : Laure SIMON

Titulaire : Jérémie SAUTY

Suppléant : Jean AUCLAIR

Adresse : Hôtel du Département – BP 250 – 23011 GUERET CEDEX

DÉCHETTERIE : lundi - mardi - mercredi - vendredi - samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

AGARDOM

Association aide à domicile : Permanences en mairie tous les premiers mardi de chaque mois de 13h30 à 15h30. Responsable de secteur Mme MOREAU Estelle.

✉ Esplanade Charles de Gaulle-BP61-23200 AUBUSSON

émail : agardom@wanadoo.fr. ☎ : 05.55.83.35.00.



CAUE

CAUE, Conseil en Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement : Permanences à la com com
Le 17 décembre de 14h à 17h.

✉ 11, rue Victor Hugo, BP 250, 23000 GUÉRET.

☎ 05.44.30.27.56. Adresse émail : caue23@caue23.fr et site internet : www.caue23.fr



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS MARCHOIS

Horaires ouverture

Mardi, Jeudi : 10 h à 12 h et 14 h à 18 h- Mercredi et Vendredi : 14 h à 18 h.

Le point public

Un objectif : faciliter les recherches et démarches scolaires, professionnelles, ainsi que la consultation de la messagerie.

La Communauté de Communes dispose d'une salle multimédia accessible à tous. Elle peut accueillir cinq personnes maximum.

La première demi-heure est gratuite et donne droit à trois impressions.

Le coût d'une demi-heure est de 0,50€. Toute demi-heure commencée est due.

Le coût d'une photocopie est de 0,15€.

Une imprimante ainsi qu'un scanner sont mis à votre disposition, sur demande au secrétariat.

Horaires d'ouverture	
CROCQ Communauté de Communes 2, route de la Bourboule  05 55 67 86 15	du lundi au vendredi de 14 h à 18 h

BUREAU DE POSTE

Horaires d'ouverture au public :

- **Lundi** 08 h 45 à 12 h 13 h 30 à 16 h 30
- **Mardi** 08 h 45 à 12 h 13 h 30 à 16 h 30
- **Mercredi** 08 h 45 à 12 h 13 h 30 à 16 h 30
- **Jedi** 08 h 45 à 12 h 15
- **Vendredi** 08 h 45 à 12 h 13 h 30 à 16 h 30
- **Samedi** 08 h 45 à 12 h



LES ATELIERS D'ÉVEIL DU ROUL'DOUDOU

Présent à Mérinchal - Salle de l'ancienne cantine de 9 h à 11 h 30

Jeudi 8 et Jeudi 22 octobre – Jeudi 5 et Jeudi 18 Novembre – Jeudi 3 et Jeudi 17 Décembre

Relais d'Assistants Maternelles « Roul'Doudou » Pôle Enfance, Jeunesse, Famille –

10 avenue de la République – 23200 AUBUSSON - Tél : 05-55-67-55-61 – Email : rouldoudou23@orange.fr

Le RAM accueille tous les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents assistantes ou d'un adulte référant (assistante maternelle, grands-parents...). Service gratuit ouvert à tous sans inscription préalable et quelle que soit votre commune d'origine.

Commission du Patrimoine

Le lutrin

Seule statue classée de l'église, le pupitre du lutrin avait été oublié depuis de nombreuses années sur une armoire de la sacristie. Cette volumineuse œuvre en chêne, haute de un mètre avec des traces de polychromie dont on ne connaît pas l'origine, pourrait dater du 18^e siècle. Elle est classée aux Monuments Historiques depuis 1970.

Le pupitre est figuré sous la forme d'un aigle, debout sur une demi-sphère cannelée, la tête légèrement tournée vers la gauche ; les ailes déployées permettent de soutenir un livre sur son dos. L'assise clouée sur la queue représente deux têtes d'oiseaux chimériques (peut-être des cygnes) symétriquement opposés.

Pour enrayer l'attaque d'insectes xylophages et prévenir de toute infection à venir, un traitement insecticide et fongicide sera appliqué sur l'ensemble de la sculpture, les bois vermoulus seront consolidés par des injections. La fente du plastron sera également rebouchée et l'assise du livre refixée. Un support en fer forgé doit également être acquis pour sécuriser et exposer le lutrin.

Le coût des travaux se monte à 1 870 € subventionné à 50 % par la Drac et à 25 % par le Conseil Départemental. La part communale s'élève à 467,50 €.

Plusieurs statues de l'église et de la chapelle du Calvaire non classées mais en mauvais état font également l'objet de devis de restauration.



Site des petites unités de vie

Les restes du bâtiment trouvé pendant les fouilles réalisées sur le site des Petites Unités de Vie ont donné leur secret. L'incendie qui a détruit le bâtiment aurait eu lieu entre 1405 et 1472. C'est le résultat d'une datation au carbone 14 réalisée sur des fragments de planches au Centre de Datation par le Radiocarbone de Villeurbanne.

D'après Jacques Roger, ingénieur d'études au service régional d'archéologie (Drac du Limousin), qui a dirigé les fouilles en février 2013, cette datation semble en adéquation avec le mobilier céramique retrouvé dans la même couche. Le coût de cette datation est de 420 € TTC.

TRAVAUX BÂTIMENTS

LOGEMENTS CHAMP de la PLAINE

- ◆ Pose de volets en PVC blanc sur l'ensemble des 2 logements pour 5770,06 € TTC
- ◆ Aménagements intérieurs du logement n°4 à savoir :
 - ☛ Pose d'éléments de cuisine fixe pour un montant de 397,59 € TTC
 - ☛ Réfection des peintures de la cuisine et porte d'entrée
 - ☛ Revêtement de sol en dalles PVC pour palier



LOGEMENT LA POSTE



- ◆ Pose d'un volet roulant électrique pour porte-fenêtre balcon pour un montant de 528,15 € TTC
Raccordement électrique
- ◆ Séparation garage dont une partie en location avec logement et l'autre destinée au stockage de matériel divers.

LOGEMENTS ÉCOLE PRIMAIRE

- ◆ Changement des portes en bois par portes en aluminium isolantes pour 5776,10 € TTC

ÉCOLE MATERNELLE

- ◆ Changement des portes en bois par portes en aluminium isolantes pour 8128,32 € TTC

ÉGLISE

- ◆ Réfection des portes intermédiaires par l'entreprise FONTEIX pour 1626,56 € TTC

PLACE du MARCHE

- ◆ Pose de main courante aux deux escaliers pour un montant de 906,72 € TTC



STADE

- ◆ Mise aux normes :
 - ☛ Pose de main courante aux escaliers ;
 - ☛ Sécurisation arrière des gradins par la pose d'un plancher métallique type caillebotis travaux réalisés par l'entreprise TABARD pour un montant de 4159,20 € TTC ;
 - ☛ Suite à la défection de la remise en état de la pelouse par l'entreprise BERRY environnement, la consultation d'un nouveau prestataire TREYVE paysages proposant un plan de fertilisation sur 2 ans pour un montant de 3652,10 € TTC.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pour rappel réfection d'une partie du réseau grande rue par l'entreprise SIMONET pour un montant de 24204,36 € TTC, travaux réalisés à l'automne 2014.

Le diagnostic du réseau d'assainissement du bourg commencé en juillet 2014 arrive en phase 4 (passage caméra-tests à la fumée et colorant).

Plusieurs réunions ont eu lieu entre la commission d'assainissement de la commune, VR D'eau et Impact Conseil (bureau d'études chargé des investigations. Le résultat final doit parvenir prochainement et les premières investigations laissent présagées de nombreuses anomalies.

Une entreprise spécialisée intervient pratiquement annuellement sur la RUE de LACHAUD pour un curage dont le coût est relativement élevé.

MISE EN PLACE D'UNE PART FIXE ET MODIFICATION DE LA PART VARIABLE DE LA REDEVANCE

ASSAINISSEMENT :

Le budget assainissement doit être voté en équilibre, malheureusement, les charges de fonctionnement du service augmentent du fait de la vétusté du réseau.

Si la commune veut maintenir son effort d'investissement et poursuivre l'équipement de la commune tant en matière d'extension du réseau qu'en matière de modernisation des ouvrages de traitement des eaux usées et d'entretien du réseau, il est devenu indispensable d'accroître le montant de la redevance assainissement.

Le Conseil Municipal a décidé par délibération, d'augmenter la part variable existante et de mettre en place une part fixe, inexistante à ce jour et indispensable à la bonne gestion du service.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les tarifs de redevance de l'assainissement collectif pour les usagers ayant un rejet d'eaux usées domestiques, avec une part fixe et une part variable sont les suivants :

	Part Fixe en € HT (par an)	Part Variable en € HT (par an)	
	Nouveau Tarif	Tarif Antérieur	Nouveau Tarif
1 à 2 000 m3	30 €	0,50 €	0,60 €
2 000 m3	30 €	0,13 €	0,16 €

Il a également été décidé de conserver un forfait en cas d'absence de dispositif de comptage du volume rejeté au réseau d'eaux usées, le montant de la part fixe étant précisé ci-dessus

Voirie

Travaux de voirie 2015 : 49.957,62 € H.T. – réalisé par Entreprise EUROVIA

VC N° 116 – Le Montmerle

VC N° 118 – Panery

VCT le Geoffreix

Divers : Point à temps automatique sur plusieurs voies communales.

SUBVENTION FDAEC : 8872 €

RÉFORME DU RÉGIME JURIDIQUE DES BIENS DE SECTIONS

La Loi n° 2013-428 du 27 Mai 2013 modernisant le régime des sections de communes est venue modifier l'essentiel des articles du Code Général des Collectivités Locales.

❶ - DÉFINITION D'UNE SECTION DE COMMUNE

La section de commune est reconnue comme une personne morale de droit public à part entière (article L 2411 du CGCT), seule titulaire du droit de propriété sur les biens sectionaux à l'exclusion de ses membres qui ne disposent que d'un droit de jouissance et non de la qualité de propriétaires indivisaires. C'est un établissement public qui a vocation à assurer la gestion patrimoniale des biens de sections. À savoir, la constitution de nouvelles sections n'est plus possible depuis le 27 mai 2013.

❷ - LA NOTION DE MEMBRE D'UNE SECTION

La notion de **membre d'une section** se substitue à celle **d'ayant-droit**. Sont considérés comme membres d'une section les habitants de la section ayant **leur domicile réel et fixe** sur le territoire de la section. (article L 2411-1 I du CGCT).

Il faut entendre par domicile réel et fixe la résidence principale par opposition à la notion de résidence secondaire. Les habitants d'une résidence secondaire ne peuvent se prévaloir de la qualité de membre d'une section.

Les propriétaires de biens fonciers non domiciliés sur le territoire de la section qui pouvaient avoir la qualité d'ayants-droit avant la réforme introduite par la Loi du 27 mai 2013, n'ont donc pas la qualité de membre de la section. Par contre, un habitant domicilié, à titre principal, sur le territoire de la section sans être propriétaire de son domicile pourra être membre de la section.

De même, toutes les personnes composant une même famille peuvent être considérées comme membres de la section sous réserve qu'elles aient leur résidence principale sur le territoire de la section mais aussi qu'elles disposent de la capacité juridique. Les mineurs ne disposent pas de cette capacité ni les majeurs placés sous tutelle ou curatelle.

Une personne physique ne peut être membre que d'une seule section

La liste des membres d'une section est établie et mise à jour sous la responsabilité du maire de la commune de rattachement qui pourra pour se faire, se rapprocher des services compétents de la direction départementale des finances publiques.

❸ - SONT ÉLECTEURS DE LA SECTION

Sont électeurs de la section, les membres de la section inscrits sur les listes électorales de la commune. Les propriétaires fonciers inscrits sur les listes électorales de la commune mais n'ayant pas leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section **perdent la qualité d'électeurs**.

Dans le cas particulier d'une section répartie sur le territoire de plusieurs communes, les membres ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire d'une commune, autre que la commune de rattachement, ont également la qualité d'électeur bien que non-inscrits sur la liste électorale de la commune de rattachement.

3 - PROCÉDURE POUR LA VENTE DE BIENS DE SECTIONS

Délibération du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal par délibération prise à la majorité absolue des suffrages exprimés, décide de la vente de tout ou partie des biens de la section ou de leur changement d'usage après accord de la majorité des électeurs de la section, convoqués par le Maire dans les six mois suivant la transmission de la délibération du Conseil Municipal au Préfet.

La délibération doit comporter :

- Le motif du projet,
- Les références cadastrales de ou des parcelle(s) concerné(es),
- Sa nature, sa superficie totale ou la superficie de la partie concernée de la parcelle s'il y a lieu,
- Le prix de vente au m² (avec une estimation préalable souhaitable de France Domaine)

Convocation des électeurs :

Un arrêté du Maire est affiché en Mairie et sur le territoire de la section 15 jours avant la consultation avec la liste complète des électeurs dressé par le Maire et un plan cadastral. Cet arrêté indique le jour et l'heure de la consultation. Il est affiché en Mairie 15 jours avant la consultation afin de permettre à tout électeur oublié de se faire connaître.

Organisation de la consultation : Le bureau se compose :

- d'un Président (Le Maire),
- de deux assesseurs (conseillers municipaux),
- d'une secrétaire (choisi parmi les électeurs de la section).

Deux membres du bureau doivent être présents pendant tout le déroulement de la consultation.

Le jour de la consultation, une ou plusieurs urnes sont installées suivant le nombre de ventes à effectuer. Les électeurs signent une feuille d'émargement. Un procès-verbal des opérations est dressé.

Communication du résultat de la consultation :

Deux cas peuvent se présenter :

- a) Plus de la moitié des électeurs inscrits ont émis un avis favorable
 - ☛ Le Conseil Municipal adopte définitivement le projet par simple délibération et l'envoie en Préfecture accompagnée d'une copie du procès-verbal et de la liste d'émargement.
- b) Plus de la moitié des électeurs inscrits ont émis un avis défavorable ou ne se sont pas prononcés
 - ☛ Le Conseil Municipal prend alors une nouvelle délibération motivée en fonction du résultat demandant au Préfet la poursuite du projet ou l'abandon de celui-ci. La délibération sera transmise accompagnée du procès-verbal et de la liste d'émargement. Si la décision du Conseil est suffisamment motivée, le Préfet prend alors un arrêté motivé sur la vente ou le changement d'usage concerné par le projet.



UN PEU DE CIVISME S.V.P. !



Le civisme est le premier des gestes de bon sens entre citoyens pour garantir le bien-être de chacun. Voici quelques règles à respecter.

Point propre :

Nos points propres sont souvent confondus par ses utilisateurs avec des dépôts à encombrants.

Conséquences : plusieurs fois dans l'année, les employés communaux sont dans l'obligation de nettoyer et de faire un voyage à GIAT, à la déchetterie. Ce travail, c'est autant de temps perdu pour le service à la collectivité.

Voirie :

Toujours les problèmes des ficelles qui sont laissées sur les chemins créant un risque d'accidents pour les cyclistes, motards...et aussi qui sont très mal acceptées par notre débroussailleuse. Plus grave, les voiries communales et rurales doivent être libres d'accès et en cas d'accident, l'agriculteur mais aussi le Maire sont juridiquement et pénalement RESPONSABLES.

MENAGEONS NOS CHEMINS : Beaucoup d'investissement au fil des années. Combat de l'inutile, si certains forestiers et quelques agriculteurs profitent de la neige pour sortir bois et fumier alors que notre voirie est en pleine période de dégel. La diminution des subventions et des dotations doivent faire prendre conscience de l'importance, pour l'avenir de l'agriculture, de cette voirie.

«Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants» SAINT-EXUPERY.

Bruit :

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Nuisances sonores

Les bruits inutiles ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués par les comportements désinvoltes de personnes, directement (claquements de porte, cris, conversations à voix forte) ou par l'intermédiaire d'objets bruyants (TV, chaîne hi-fi, équipement de ventilation ou climatisation) ou d'animaux qu'ils possèdent, s'ils durent longtemps ou s'ils sont trop forts ou se répètent fréquemment constituent une infraction et sont passibles d'une contravention de 3^{ème} classe et de la confiscation du bien qui a servi à commettre l'infraction.

Le tapage nocturne (en principe entre 22h et 6h) sanctionné par la jurisprudence actuelle concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique. Il a été jugé que le bruit devait être sanctionné même s'il n'avait troublé la tranquillité que d'une seule personne.

Brûlage des déchets végétaux par les particuliers

L'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2009 autorise le brûlage des déchets végétaux par les particuliers sur toute la commune, du 1^{er} octobre à fin février (sauf les pelouses), après avoir informé la mairie 48 h à l'avance. Des arrêtés spéciaux peuvent être pris par le Préfet en cas de sécheresse (se renseigner en Mairie).

Pour la période du 1^{er} mars au 30 septembre, le brûlage n'est autorisé qu'avec la délivrance préalable d'une autorisation préfectorale (Direction Départementale des Territoires), demandée au moins quinze jours avant la date prévue pour l'incinération.

Le brûlage doit se faire de jour sans adjonction de produit pour activer la combustion, à 10 mètres minimum des lignes électriques, 25 mètres des voies de circulation et des bâtiments et à 200 mètres d'une forêt.

Il est interdit, par grand vent, et ne doit gêner ni le voisinage, ni les usagers de la circulation. Enfin, une personne susceptible de pouvoir éteindre le feu à tout moment, doit assurer la surveillance du foyer jusqu'à son extinction complète.

Dépôt sauvage :

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental relatif à l'élimination des déchets stipule :

« Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge d'ordures ménagères sont interdits. »

Obligations des riverains de ruisseaux et de fossés :

Les riverains sont tenus à l'entretien des fossés et des ruisseaux qui bordent leur propriété. Cependant, il existe une législation très stricte concernant les travaux entraînant l'utilisation d'engins mécanisés. Un service est à la disposition des usagers à la Communauté de Communes. Personne référente : M. L. CAUCHY.

☎ 05-55-67-86-15.

Obligation d'élagage :

Les propriétaires sont tenus de procéder à l'élagage des arbres dépassant sur la voie publique et entre riverains. Cela peut engendrer des problèmes de visibilité et de sécurité pour les usagers. De plus, les chutes d'arbres, de branches et l'usure par frottement des câbles le long des branches constituent une cause importante de dérangement constaté sur le réseau téléphonique. Et les conséquences d'une coupure peuvent s'avérer graves en cas d'urgence, isolant notamment des personnes dépendantes. Il faut savoir que si le propriétaire ne procède pas à l'élagage, il engage sa responsabilité civile et est passible d'une amende de 1 500€ par câble endommagé (art.1382 et suivants du code civil et art. L65 du Code des postes et communications électroniques).

L'arrêté n°05/2012 de la commune de Cornier stipule que « Pour les voies communales, il est prévu que, dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité de passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. »

Entretien des haies :



Les articles 671, 672 et 673 du code civil mentionnent que chacun de nous est tenu d'entretenir :

- ses haies clôturant la propriété : elles ne dépasseront pas la hauteur maximale de 2 m.
- ses arbres afin que les branchages ne pénètrent pas chez les voisins et qu'ils ne s'imbriquent pas avec les fils électriques ou téléphoniques longeant la propriété.

Le code civil (art 671) impose une hauteur maximale de 2 m et un recul du pied de 50 cm minimum pour les plantations situées entre 2 propriétés privées, ou 2 m de la ligne séparative des deux propriétés pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 m.

Celui, sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes du voisin, peut contraindre son voisin à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

À l'attention des propriétaires de chiens

Suite à plusieurs réclamations d'habitants de la commune, nous vous rappelons la législation en vigueur.



Les propriétaires de chiens se doivent de respecter leur voisinage afin que ces derniers ne subissent pas la gêne occasionnée par les aboiements.

Déjection canine, divagation et aboiements

- Il est interdit d'abandonner sur la voie publique les détritres d'origine animale
- Il est interdit de laisser les chiens souiller la voie publique, les pelouses, les plates-bandes des espaces verts et des jardins publics, les aménagements pour les jeux d'enfants.
- Chaque propriétaire de chien est tenu de ramasser les déjections de son animal par tout moyen approprié et de les déposer dans la corbeille la plus proche.
- Les déjections dans les caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages piétons et emplacements d'arrêts des véhicules de transport en commun sont formellement interdites.
- La divagation est interdite sur le territoire communal.
- Les propriétaires des chiens doivent tenir leurs animaux en laisse sur la voie publique.
- Les chiens, même accompagnés et tenus en laisse, doivent être munis d'un collier portant le nom et le domicile du propriétaire.

Loi du N° 2008-582 du 20 Juin 2008 dite des 'chiens dangereux'

Si vous êtes propriétaire ou détenteur des chiens ci-dessous :

CHIENS DE 1^{re} CATÉGORIE :

- Stafforshire Terrier (Pit-Bull) *
- American Staffordshire Terrier (Pit-Bull) *,
- Mastiff ou Boerbulls *
- Tosa *

CHIENS DE 2^e CATÉGORIE

- Staffordshire Terrier *
- American Staffordshire Terrier *
- Tosa *
- Rottweiler (inscrit ou non au L.O.F.)

* S'ils ne sont pas inscrits au L.O. F.

Vous avez les obligations suivantes :

- Obtenir un permis de détention du chien
- Obtenir un permis provisoire de détention du chien au cas où votre chien n'a pas encore l'âge pour une évaluation comportementale
 - Faire faire une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire agréé
 - Obtenir une attestation d'aptitude à détenir le chien
 - Faire une déclaration de morsure par un chien dangereux ou non

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous à votre mairie.

Police des Cimetières

Tout lieu de sépulture au sein d'un cimetière se traduit par un contrat administratif entre la commune et le concessionnaire. À travers ce contrat, la tombe est ainsi considérée comme une propriété privée.

Ainsi, les propriétaires et les héritiers d'une sépulture, bénéficient, en même temps que des droits d'usages, des obligations associées à l'entretien de leur tombe familiale.

Dans l'intérêt général, les familles sont priées de vouloir bien entretenir en parfait état les sépultures de leurs parents ou amis.

Les détritiques et papiers, fleurs fanées, etc....doivent être déposés dans les poubelles à cet effet.

Les concessions et leurs allées doivent être entretenues en bon état de propreté et les monuments en bon état de conservation et de solidité.

C'est pourquoi, devant le nombre important de concessions abandonnées, et la difficulté d'entretien engendrée par la prolifération des graminées et autres mauvaises herbes dans toutes les allées en dépit du travail des employés communaux, la Municipalité envisage d'engager une procédure de reprise des concessions. La procédure est longue et coûteuse mais c'est la seule solution pour conserver ce lieu en état de propreté.

Un exemple de civisme



Les scrutatrices lors des élections

INFOS DIVERSES

Une station-service à MÉRINCHAL

Depuis la fin du mois de mai, une station-service a été installée à Mérinchal avec une station de lavage, aspirateur et borne de camping-car. Des panneaux indicatifs ont également été installés sur la RD 941 reliant Limoges à Clermont-Ferrand pour signaler la station. Cet équipement fait partie des services à la population et il était du rôle de la Municipalité de trouver des solutions pour pallier cette carence. Après avoir pris plusieurs contacts et renseignements relatifs à la fois à l'investissement et au fonctionnement, il s'avérait que dans 90 % des cas, les collectivités versaient une subvention d'équilibre nécessaire au maintien du service. Les conditions d'exploitation d'une collectivité étant différente de celle d'une entreprise privée, d'où les hésitations du Conseil Municipal garant des finances communales.

C'est alors que la Société CLID basée dans le Nord sollicite un rendez-vous afin de nous proposer son concept « STATION 24/24 DE PROXIMITE » consistant en un partenariat entre Collectivités et privés.

Dans notre cas, la mise à disposition par la commune d'un terrain par bail emphytéotique à un privé en l'occurrence la société PRADEUX-MONTEIL, marchands de matériaux et revendeur de produits pétroliers. La Société Auzanaise prenant à sa charge la réalisation de l'ensemble de l'investissement et assurant l'intégralité de l'exploitation (approvisionnement – politique tarifaire – entretien annuel).

Le Conseil Municipal a validé ce concept évitant ainsi d'amputer le budget communal et de permettre à une Société Privée voisine d'investir chez nous.

À l'exception du terrain, la commune n'a pas déboursé le moindre centime.

A priori, les habitants de Mérinchal et environs semblent satisfaits de cette initiative même si quelques problèmes sont survenus lors de la mise en route, puisque cette station est la première réalisée en France sous ce concept. À ce jour, la station accueille en moyenne une trentaine de clients au quotidien.



Logements vacants

Le Conseil Municipal a décidé de promouvoir les locations vacantes sur la commune. Résultat positif puisqu'à l'exception du logement des écoles mis en « stand-by » pour travaux de rafraîchissement, l'intégralité des logements municipaux sont désormais occupés. Il reste néanmoins plusieurs logements vacants dépendant de CREUSALIS, notamment :

Un appartement T4, rue de la gendarmerie

**A LOUER ■ APPARTEMENT T4
MERINCHAL**

Réf. Logement : 13120004
Surface : 62 m²

Loyer : 329,30 €
Charges : 126,17 €
Dépôt de garantie : 329 €

A louer, spacieux T3 au 1er étage dans le centre-ville Merinchal, proche des commerces, de la mairie et de son parc.

L'appartement comprend un séjour, une cuisine séparée, une salle de bain avec baignoire, un WC, séparé, 2 chambres. Les menuiseries sont en PVC, les vitres en double vitrage. Pas d'ascenseur. Logement conventionné APL.

Le prix de location chargé comprend aussi le chauffage (collectif) par lequel Creusalis propose également gratuitement un accompagnement administratif ainsi qu'un service d'entretien et de dépannage d'urgence.




Etiquettes de performance énergétique

Consommations énergétiques

Classe d'émission : **D**

Classe d'efficacité énergétique : **D**

Indice de mesure : kWh/m²an

Emissions de gaz à effet de serre

Classe d'émission de GES : **D**

Indice de mesure : kgéqCO₂/m²an

**A LOUER ■ MAISON T5
MERINCHAL**

Réf. Logement : 13110001
Surface : 109 m²

Loyer : 368,41 €
Charges : 266,29 €
Dépôt de garantie : 368 €

A louer, maison individuelle mitoyenne d'un côté de 99 m² (T5), avec parking, à l'entrée de Merinchal, à quelques minutes à pied du centre-bourg.

La maison comprend, au rez-de-chaussée : 1 cuisine, 1 cellier, un grand séjour, 1 WC, 3 étages, 4 chambres et 1 salle de bain avec baignoire. Menuiseries bois et double vitrage. Pas de terrain. Logement conventionné APL.

Le prix de location chargé comprend aussi le chauffage (collectif) à l'eau. Creusalis propose également gratuitement un accompagnement administratif ainsi qu'un service d'entretien et de dépannage d'urgence.




Etiquettes de performance énergétique

Consommations énergétiques

Classe d'émission : **D**

Classe d'efficacité énergétique : **D**

Indice de mesure : kWh/m²an

Emissions de gaz à effet de serre

Classe d'émission de GES : **C**

Indice de mesure : kgéqCO₂/m²an

**A LOUER ■ MAISON T5
MERINCHAL**

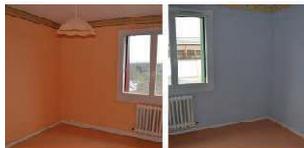
Réf. Logement : 13110009
Surface : 99 m²

Loyer : 345,41 €
Charges : 226,36 €
Dépôt de garantie : 345 €

A louer, maison individuelle (mitoyenne d'un côté) de 99 m² (T5), avec parking, à l'entrée de Merinchal, à quelques minutes à pied du centre-bourg.

La maison comprend, au rez-de-chaussée : 1 cuisine, 1 cellier, un grand séjour, 1 WC, 3 étages, 4 chambres et 1 salle de bain avec baignoire. Menuiseries bois et double vitrage. Pas de terrain. Logement conventionné APL.

Le prix de location chargé comprend aussi le chauffage (collectif) à l'eau. Creusalis propose également gratuitement un accompagnement administratif ainsi qu'un service d'entretien et de dépannage d'urgence.

Etiquettes de performance énergétique

Consommations énergétiques

Classe d'émission : **D**

Classe d'efficacité énergétique : **D**

Indice de mesure : kWh/m²an

Emissions de gaz à effet de serre

Classe d'émission de GES : **E**

Indice de mesure : kgéqCO₂/m²an

Plusieurs T4 et T5, au champ de la Plaine

Pour plus de précisions concernant ces logements, le montant du loyer et les charges (en précisant le nombre d'occupants), vous pouvez passer en mairie, et le cas échéant retirer le formulaire à adresser à l'organisme loueur.

UNE JOURNEE EN ZONE BLANCHE

Certains passagers de la ligne TER Montluçon-Ussel se souviendront longtemps de leur voyage du 1^{er} Février 2015. Il avait neigé sans discontinuer tout le dimanche sur les hautes Combrailles et une importante couche poudreuse recouvrait les routes.

Grâce à leur dextérité, les chauffeurs de bus ont évité le choc frontal en plein virage mais ils n'ont pas pu assurer pleinement leur manœuvre de croisement vers 17 h 30 alors que la nuit tombait. Le bus qui descendait sur Chard s'est retrouvé les roues dans le fossé alors que celui qui montait sur Mérinchal s'est arrêté à hauteur du premier et n'a pas pu repartir faute d'adhérence.

La tradition d'accueil de la commune respectée.

Les services de l'Équipement sont intervenus tardivement et l'essentiel du travail de dégagement a été assuré par un agriculteur de Chard et par les employés communaux de Mérinchal. Si le bus se rendant à Montluçon a rapidement été remis sur la route, il a fallu que le camion de déneigement de Mérinchal tracte le second jusqu'à l'entrée du bourg des sources du Cher. Par mesure de prudence, le conducteur a refusé de reprendre la route.

Marie-Françoise VENTENAT, Maire de Mérinchal, ne pouvant obtenir de taxis pour les voyageurs, décidait alors d'héberger les 8 naufragés de la route pour la nuit. Les conseillers municipaux, certains de leur conjoint et Jérôme MONTEL servaient ensuite un repas très apprécié par les voyageurs bloqués pendant plus de 5 heures. Des matelas et couvertures étaient descendus des anciens gîtes pour être installés dans la salle chauffée de l'ancienne cantine.

Le chauffeur et les voyageurs ont pu repartir dès le lendemain après avoir bénéficié d'un petit déjeuner et après avoir gentiment remonté les matelas et nettoyé la salle.

Si l'on peut retirer quelques enseignements de cette histoire, c'est que contrairement à de nombreuses idées reçues, les bus ne circulent pas toujours à vide entre Ussel et Montluçon mais qu'ils sont également beaucoup plus dangereux qu'une ligne ferroviaire fermée pour des questions de sécurité.



Les bus de transport immobilisés



Les rescapés de la route

LES TRANSPORTS

Mobilimousin est un nouveau service d'information dans le domaine du transport. Il est proposé par la Région, les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, la Communauté d'Agglomération de Brive, la Ville de Tulle et la SNCF.

Le principe : En quelques clic obtenez toutes les informations sur les horaires, les itinéraires, les correspondances, les services liés aux transports.

Mobilimousin indique tous les moyens de transports en commun disponibles le long du déplacement recherché (bus, autocar, tramway, TER, etc.).

Un numéro vert : 0 800 87 23 19 (appel gratuit depuis un poste fixe) o

Transports TER



Le transport en bus sur la Ligne Ussel-Montluçon (ligne 12) s'arrête à Auzances. Pour la partie Auzances – Ussel un transport à la demande a été instauré au 1^{er} Septembre. L'utilisateur doit se signaler 24 H à l'avance auprès de **Faure Corrèze Autocars au 05.55.96.26.66.**

. A noter que ces décisions ont été prises sans aucune concertation avec les élus des communes desservies. Tel : 0825.87.23.19 ou www.ter-sncf.com

Vous pouvez également utiliser les services de  **ter e-services**

UNE NOUVELLE LIGNE ROUTIÈRE FELLETIN / AUBUSSON / CLERMONT

Pour cette rentrée 2015-2016, la Région crée une nouvelle ligne depuis Felletin et Aubusson jusqu'à Clermont-Ferrand

Pour permettre aux habitants de l'Est de la Creuse de se rendre à Clermont Ferrand, la Région Limousin met en place le 1^{er} septembre une **nouvelle ligne routière**, la n°17 de Felletin et Aubusson à Clermont Ferrand. Cette ligne permettra de rejoindre directement le centre-ville de Clermont-Ferrand (Aubusson – Clermont-Fd en moins d'1h40).

Cette ligne desservira également les sites touristiques de Vulcania (de mars à novembre) et du volcan de Lemptégny (à la demande). Elle sera effectuée par la Société EUROP VOYAGES 23

Pour plus d'informations sur les horaires et les conditions:

Contact TER : 0.800.574.303 (numéro vert, appel gratuit)

Europ Voyages 23: ☎05.55.82.16.93 - Site internet : www.europ-voyages.com

TER Limousin et boutique en ligne : limousin.ter.sncf.co

AIDES ET SUBVENTIONS POUR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

L'Anah a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants.

Pour atteindre cet objectif, elle accorde notamment des subventions pour l'amélioration des résidences principales de propriétaires occupants modestes ou de logements locatifs de propriétaires bailleurs privés, en échange de contreparties sociales.

Direction départementale des territoires de la Creuse
Agence Nationale de l'Habitat - Cité administrative -BP147 - 23003 GUERET CEDEX

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 14 h à 16 h ou sur rendez-vous.

Tél : 05 55 51 69 57 - Fax :05 55 61 20 21

Courriel : ddt-anah@creuse.gouv.fr - Plus d'informations sur le [site de l'ANAH](http://www.anah.fr) www.anah.fr

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS - LES CONDITIONS À REMPLIR

LES CONDITIONS CONCERNANT VOTRE SITUATION ET VOTRE LOGEMENT

- Vous ne dépassez pas un niveau de ressources fixé nationalement.
- Votre logement a plus de 15 ans à la date où est acceptée votre demande d'aide.
- Vous n'avez pas bénéficié d'un PTZ (Prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété) dans les cinq dernières années.

LES CONDITIONS CONCERNANT LES TRAVAUX

- Vos travaux ne concernent pas la décoration de votre logement, ils ne sont pas assimilables à une construction neuve ni à un agrandissement.
- Le montant minimum des travaux est de 1 500 €.
- Si vous bénéficiez de la prime **Habiter Mieux***, vos travaux doivent permettre de faire baisser votre consommation énergétique d'au moins 25 %.

VOS ENGAGEMENTS

- Ne pas avoir commencé les travaux avant d'avoir déposé votre dossier d'aide auprès de l'Anah. Nous vous recommandons d'attendre la notification du montant de l'aide dont vous allez bénéficier pour engager des travaux.
- Faire intégralement réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment, sauf en cas d'auto-réhabilitation accompagnée.
- Réserver à l'Anah l'enregistrement des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par les travaux de rénovation thermique.

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS - LES CONDITIONS À REMPLIR

POUR DEMANDER UNE AIDE AUX TRAVAUX

- Votre bien a plus de 15 ans à la date où est acceptée votre demande d'aide.
- Les travaux ne concernent pas la décoration, ils ne sont pas assimilables à de la construction neuve ou à de l'agrandissement.
- Les travaux doivent permettre d'atteindre au moins l'étiquette énergétique D.
- Si vous bénéficiez de la prime Habiter Mieux*, les travaux de rénovation thermique doivent permettre un gain de 35 % de performances énergétiques.
- Ne pas avoir commencé les travaux avant d'avoir déposé votre dossier d'aide auprès de l'Anah. Si votre dossier est accepté, nous vous recommandons d'attendre la notification du montant de l'aide dont vous allez bénéficier pour engager des travaux.
- Faire intégralement réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment.
- Réserver à l'Anah l'enregistrement des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par les travaux de rénovation thermique quand ceux-ci bénéficient de la prime Habiter Mieux*.

- Si votre projet de travaux est d'un montant supérieur à 100 000 € HT, un maître d'œuvre est obligatoire

* L'enveloppe spéciale transition énergétique participe au financement des opérations retenues dans le cadre du programme Habiter Mieux.

POUR SIGNER UNE CONVENTION LOCATIVE

En tant que propriétaire bailleur, vous vous engagez à :

- mettre en location ou continuer de louer votre bien décent et non meublé pour une durée minimum. Cette durée est de 9 ans s'il s'agit d'une convention de travaux et de 6 ans pour une convention sans travaux ;
- respecter le montant de loyer maximal fixé localement par l'Anah ;
- louer, en tant que résidence principale, à des personnes dont les ressources sont inférieures à certains plafonds ;
- ne pas louer à des personnes de votre famille proche ;
- remettre le bien en location en cas de départ du locataire pendant la période couverte par la convention.

AMÉLIORER L'ÉTIQUETTE ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE BIEN

Des travaux sont nécessaires pour mettre votre bien en location avec une bonne étiquette énergétique.

Vous pouvez faire financer environ un quart de ces travaux par l'Anah et obtenir une déduction fiscale importante sur vos revenus fonciers bruts. En contrepartie, vous vous engagez à proposer votre bien à un loyer abordable à des personnes aux ressources modestes.

QUELS PROJETS DE TRAVAUX PEUVENT ÊTRE AIDÉS ?

Il s'agit de travaux qui permettent par exemple de mieux isoler votre bien au niveau des murs, combles ou fenêtres. Ou d'améliorer le système de chauffage ou de production d'eau chaude. Vos travaux doivent permettre d'améliorer la consommation énergétique de votre bien d'au moins 35 %.

LE MONTANT DE VOTRE AIDE

- **25 % du montant total des travaux HT.** L'aide de l'Anah est au maximum de 187,5 € par m² dans la limite de 15 000 € par logement.
- **1 600 € de prime Habiter Mieux*.**

Selon l'endroit où vous habitez et la convention locative que vous choisissez, vous pouvez aussi avoir droit à des primes complémentaires de l'Anah. Renseignez-vous auprès de votre contact local.

* L'enveloppe spéciale transition énergétique participe au financement des opérations retenues dans le cadre du programme Habiter Mieux.

LES AIDES COMPLÉMENTAIRES

Les collectivités territoriales peuvent compléter les aides de l'Anah. Au niveau national, il existe d'autres dispositifs comme l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ).

VOS AVANTAGES FISCAUX

Plus les loyers que vous vous engagez à pratiquer sont bas, plus la déduction fiscale sur vos revenus fonciers est importante. Elle est de 30 % pour les loyers "intermédiaire" ou de 60 % pour loyers "sociaux" ou "très sociaux". Si vous passez par une agence immobilière à vocation sociale pour louer votre logement, cette déduction peut même aller jusqu'à 70 %. Cet intermédiaire peut être un organisme privé ou public. Il assure le paiement des loyers et vous garantit de récupérer votre bien en bon état.

VOS ENGAGEMENTS

Ils sont définis dans une convention locative signée avec l'Anah. Vous devez notamment :

- mettre en location ou continuer à louer votre bien pour une durée minimum de 9 ans ;
- ne pas dépasser le montant de loyer maximal fixé par l'Anah ;
- louer à des personnes dont les ressources sont inférieures aux plafonds fixés nationalement.



LA DÉCHETTERIE DE GIAT



La déchetterie de GIAT se trouve **route de La Celle d'Auvergne à Giat** est ouverte

du lundi au mercredi et du vendredi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Fermée les jeudis, dimanches et jours fériés.

Pour tous renseignements complémentaires contactez le :

SICTOM Pontaugur-Pontgibaud,
4 rue du commerce
63230 PONTGIBAUD

Tél. : 04 73 73 16 83 / Fax: 04 73 73 17 05
sictompontaugur-pontgibaud@orange.fr

QUELS SONT LES DECHETS ACCEPTÉS ET REFUSÉS À LA DECHETTERIE

Déchets d'équipements Electriques et Electroniques collectés en déchetterie

 Frigidaire, congélateurs, climatiseurs...	 Four micro-onde, lave-vaisselle, cumulus, four, mini-four...
 Téléphones, aspirateurs, perceuses, lecteurs DVD, sèche-cheveux...	 Téléviseurs, moniteurs...

Déchets acceptés

 Branchage, tailles, feuilles, tontes	 Matelas, mobilier...
 Bois	 Peintures, piles, batteries, aérosols, cartouches d'encre, filtres à huile...
 Cartons encombrants	 néons, ampoules basse tensions et liste détaillée dans l'encart DEEE

Déchets d'activités de soins de type piquant, coupant ou tranchant, à déposer en déchetterie dans des contenants spécifiques fournis dans les pharmacies du SICTOM.

Déchets refusés

- Ordures ménagères : collectées en porte-à-porte
- Amiante
- Produits explosifs : bouteilles de gaz...
- Extincteurs
- Cadavres d'animaux
- Déchets anatomiques
- Médicaments

LES PRODUCTEURS DE MYRTILLES ONT TENU LEUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À MERINCHAL

En 2014, les producteurs de petits fruits rouges creusois ont été touchés pour la première fois par un nouveau péril jaune. Une mouche asiatique, la *Drosophila Suzukii*, qui peut occasionner 100 % de perte chez les producteurs de myrtilles mais aussi de fraises, de framboises, de cerises, de mûres, de cassis, de groseilles, de raisins, de kiwis, de prunes, de poires, de pêches, d'abricots, de pommes, de tomates.....

L'année 2014, très humide a favorisé la reproduction de ces insectes qui se multiplient à une vitesse folle : trois générations d'une seule femelle produisent 27 millions de mouches *Suzukii*. L'assemblée mérinchaloise était donc particulièrement importante pour faire le point sur la situation et préparer des stratégies de combat afin de lutter contre cette mouche.

Deux interventions très documentées ont permis de préparer des stratégies de défense des lieux de production. Celle de Christian PERRIER, ancien Professeur de l'ENITA de Clermont-Ferrand, qui poursuit encore très activement ses recherches sur cet insecte et sur les moyens les plus efficaces de le combattre notamment par des techniques de piégeage spécifiques, et celle d'Hervé COVES, Ingénieur agronome, qui compte sur les écosystèmes pour réguler cette mouche qui représente une manne providentielle pour les autres insectes.

La réunion s'est terminée par un repas servi dans le restaurant scolaire.



Des producteurs de myrtilles
venus de toute la France



Christian PERRIER – Originaire de Trebeix (commune de CHARD) et ancien joueurs de l'USSM

« LES AMIS DU MONTAURAT »

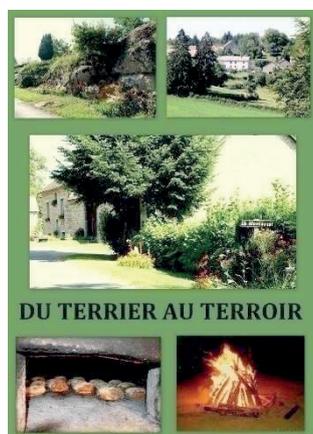
Enfin ! L'année 2014 a vu la sortie des deux ouvrages en préparation depuis deux ans. « MEMOIRE DE MON VILLAGE » retranscrit les mémoires de Georges VEDRINE, doyen de notre village, soucieux de transmettre ses souvenirs aux jeunes générations. A partir de ces écrits, Gilles ANCEL (écrivain de Vallière) a romancé l'histoire du village sous forme d'un dialogue entre un grand-père et son petit-fils qui a trouvé un document étrange dans le grenier de la maison. Il s'agit d'un terrier, document officiel de 1762 qui régissait la vie administrative des villageois de l'époque. Le questionnement de l'enfant permet au grand-père de lui raconter la vie au XIX^e et XX^e siècle dans notre campagne creusoise. Mais aussi de lui faire comprendre que notre village continue à vivre au XXI^e siècle, entre tradition et modernité, tourné vers un avenir au goût de terroir. C'est le lien entre ces deux époques qu'évoque le titre « DU TERRIER AU TERROIR ».

Ce livre a été présenté lors de la Journée du patrimoine du 21 Septembre 2014 et aux Murmures du Cher du 22 Novembre dernier. Les animatrices des contes de la Mère Inchal (organisés par Les Amis du Château de la Mothe) ont utilisé cet ouvrage pour faire découvrir aux enfants la vie d'autrefois à Mérinchal.

« MEMOIRE DE MON VILLAGE » et « DU TERRIER AU TERROIR » sont disponibles auprès de l'association (G.VEDRINE ou O.LABAS) mais sont également en vente à la librairie MEYNARD que nous remercions de son soutien. N'hésitez pas à venir les découvrir !

La fin de l'année 2014 a donc été bien remplie aux Amis du Montaurat mais 2015 a également bien commencé avec la fête de Saint Jean qui a eu lieu le 20 Juin avec une nouvelle animation cette année : une chasse au trésor qui a conduit les participants sur le chemin des Bonshommes. Les repas et la danse autour du feu ont également connu un grand succès, sous une météo clémente

Contact : O.LABAS au 05-55-67-25-99 ou 06-83-05-11-88

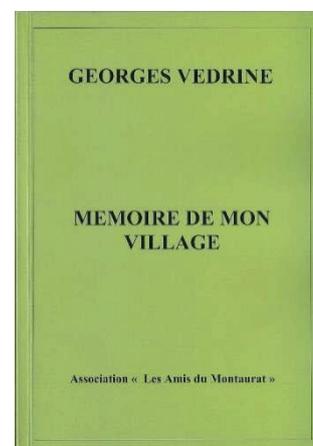


DU TERRIER AU TERROIR

15,00 €

**MEMOIRE DE MON
VILLAGE**

8,00 €



EDITES PAR LES AMIS DU MONTAURAT

ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES : A.P.E.

COMPOSITION DU BUREAU :

MARQUE Nathalie, Présidente
ROUSSEL Christian, Vice-Président
DEVESIER Caroline, Trésorière
TIRADON Nathalie, Trésorière Adjointe
DESGRANGES Roland, Secrétaire
POEUF Sandrine, Secrétaire Adjointe

Convivialité, solidarité, humour, partage, joie et bonne humeur sont toujours les mots clés de notre association.

NOS MANIFESTATIONS :

* **Opération téléthon** : Atelier maquillage pour les enfants et le traditionnel lâcher de ballons.

* **Le Père Noël et sa calèche** sont fidèles au rendez-vous pour le Noël des élèves des écoles élémentaire et maternelle. Les enfants sont toujours impatients de faire une petite promenade dans la cour du château.

* **Le repas costumé** : Une fois de plus une soirée inoubliable, riche en couleurs !!!

* **La tombola sous forme d'enveloppes surprises**. Chaque ticket était gagnant. Une soirée « apéritif dînatoire » a eu lieu pour la remise des lots.

* **Le visionnage des diaporamas** retraçant la vie de l'école élémentaire durant ces cinq dernières années. Cela s'est fait durant la soirée « apéritif dînatoire ». Celui-ci nous a confirmé que l'on grandit trop vite, le temps passe à une vive allure et que nous devons profiter et apprécier chaque moment qui se présente pour passer des instants inoubliables de partage, de convivialité ...

NOS PARTICIPATIONS AUX ACTIVITES DES DEUX ECOLES :

* **Subventions pour Noël** : 400 € à l'école élémentaire et à l'école maternelle soit 800 €.

* **Calèche pour la venue du Père Noël** : 250 €

* **Subventions** : - 450 € pour le voyage scolaire de l'école élémentaire (Puy de Dôme)
- 300 € pour le voyage scolaire de l'école maternelle (Le Pal)

Cette année encore je remercie sincèrement, ainsi que toute l'équipe, tous ceux et celles qui contribuent au bon déroulement de nos manifestations, par votre aide et soutien précieux : vous parents, les jeunes, les moins jeunes, les enseignantes, les commerçants, Alex et Florie pour leur animation, sans oublier la municipalité pour son soutien moral et financier.

MERCI A TOUTES ET TOUS POUR VOS/NOS ENFANTS, POUR VOTRE INVESTISSEMENT !!!!

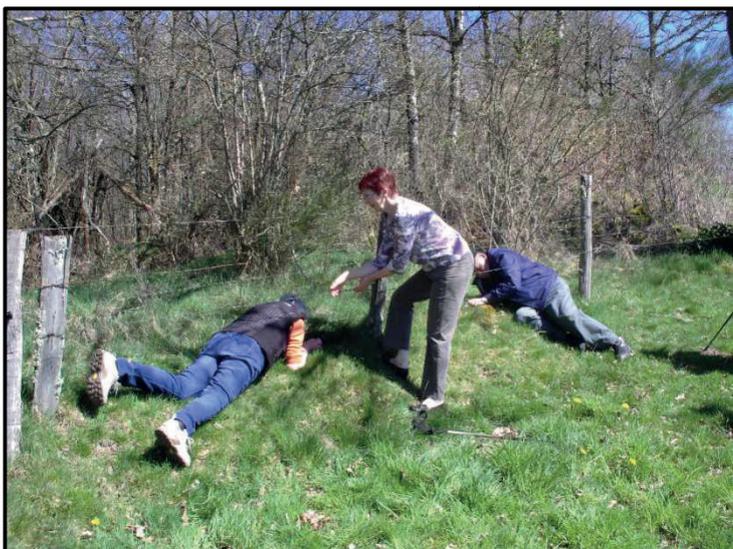
TOUTE L'EQUIPE VOUS DIT A TRES BIENTÔT !!!!

La Présidente,

Nathalie MARQUE



CLUB DES SOURCES DUCHER



Toujours actifs, les aînés de Mérinchal ne manquent aucune occasion pour prouver qu'ils ont gardé leur agilité de corps et d'esprit.

Quelques après-midi à la recherche du patrimoine de nos villages leur ont permis un retour dans leurs souvenirs d'enfance et dans le mode de vie de leurs ancêtres.

Pour fêter le début de l'été et l'arrivée attendue du soleil un pique-nique au bord de l'eau a réuni la plupart des adhérents. Repas partagé, suivi d'une visite au village de Miremont et d'un second casse-croûte au bord de la rivière.



Une dizaine d'après-midis ont été consacrées à la confection des fleurs en papier crépon pour décorer les chars de la fête (9300 fleurs pour cette année).

Dans le cadre d'une journée du petit patrimoine une visite à la vallée des peintres à Fresselines et Crozant nous a été proposée par la fédération des Aînés Ruraux. Une collaboration avec les Aînés de Dontreix permettra d'ajouter de nouvelles activités.

Vous êtes retraité ? Vous vous sentez assez jeune pour résister à cette agitation ? Alors, venez nous rejoindre, nous vous attendons pour un premier contact chaque premier mercredi du mois à 14 h à partir du 2 septembre à l'ancienne cantine. Vous êtes invité à partager notre goûter.

MERCI Jean-Pierre pour ton



dévouement et ton travail



Club des Jeunes

Depuis la dernière assemblée générale 2015, le bureau reste inchangé (cf. 'eaux vives' 2014) seule modification : départ de Justine GOMET du poste de vice-secrétaire remplacée par Stéphanie LAGORSSE, laquelle est remplacée par Vincent REINE en tant que membre actif.

Lors de l'année écoulée nous avons mis en place ou avons participé à neuf manifestations :

- **Repas dansant le samedi 17 mai 2014** : carbonnade flamande / frites en coopération avec Olivier et Tiphaine de l'auberge « La Mijotièrre » à MAUTES. Il s'agissait pour nous de réunir toutes les générations autour d'un repas convivial et d'une ambiance festive.

- **Fête patronale des 27, 28 et 29 juin 2014** :

Nous avons comme chaque année organisé les deux bals de la Fête et clôturé son défilé dominical autour du thème « Retour en Enfance » avec la participation de plus d'une quarantaine de jeunes. Même si le soleil n'était pas au rendez-vous, la Fête fut belle et réussie.

- **Brocante le 20 juillet 2014** : pour la 2^e année consécutive nous avons mis en place une brocante sur la place du Marché avec des exposants nombreux et satisfaits de leur journée. Nous n'avons pas oublié les enfants en proposant un toboggan gonflable gratuit. Enfin nous remercions le corps des sapeurs-pompiers de MERINCHAL pour leur participation via une démonstration / manœuvre au cours de la journée.

- **Concours de pétanque & bal du 9 août 2014** : Avec 42 équipes, le concours de pétanque s'est comme l'année précédente, déroulé dans une très bonne ambiance. Cette journée s'est clôturée par un bal à la salle polyvalente.

- **Opération 'Petits Déjeuneurs' les 15 et 16 novembre 2014** : comme chaque année plusieurs membres ont aidé l'Association 'Trisomie 21 Creuse' à la mise en sac des petits déjeuneurs prévus à la distribution par les pompiers le même week-end dans plus de 10 communes de Creuse et du Puy-de-Dôme.

- **Noël du Club des Jeunes le 27 décembre 2015** : Pour soigner la convivialité et fêter la fin d'année, nous avons décidé de nous réunir deux jours après Noël pour partager un repas et s'échanger après un tirage au sort tenu secret, de petits cadeaux. Un moment privilégié pour terminer en beauté une année riche en [manifestations](#).

- **Concours de belote le 24 janvier 2015** : malgré une météo catastrophique, nous avons réuni 28 équipes tout de même au Château. Chaque participant s'est vu, selon son classement, remettre un morceau de « cochon ».

- Atelier cuisine avec 'Trisomie 21' le samedi 21 février 2015 : invités par Agnès BERGIGNAT, présidente de l'association trisomie 21 et l'association sur l'autisme de MAINSAT, nous nous sommes, pour une partie d'entre nous rendus à un atelier de cuisine pour un exercice d'inclusion visant à renforcer l'autonomie des personnes handicapées. Le principe était de réaliser deux recettes en binôme, chacun composé d'une personne handicapée et d'un membre du Club à peu près du même âge. Ce fut pour toutes les personnes présentes ce jour-là un après-midi des plus enrichissants, qui a de plus permis de lier de nouveau le Club et les deux associations organisatrices.

- Soirée théâtre le 14 mars 2015 : Une pièce intitulée « Du rifici au Château » interprétée par la troupe des « Compagnons de la Rozeille » de NEOUX. Avec 90 adultes et une douzaine d'enfants, nous avons une nouvelle fois, fait salle comble au Château de la Mothe dans une ambiance récréative. Cette belle soirée s'est conclue pour les membres du club des jeunes et la troupe, autour d'un buffet froid permettant de riches échanges.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous aimons nous retrouver pour organiser ces manifestations et ainsi animer notre commune avec un effectif toujours rajeuni. Un grand merci à toutes les personnes qui participent à celles-ci et qui ainsi nous encouragent !



FOYER RURAL

COMPOSITION DU BUREAU (élu le 24 février 2015)

Présidente : Etiennette DEMENEIX
Secrétaire : Peggy JAMBU
Trésorière : Sylvie MONTMANEIX

Vice-Présidente : Mireille CLEMENT
Secrétaire-Adjointe : Margaux ANGIOLINI
Trésorière-Adjointe : Josiane MALLAURE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claudine GARRET, Aude DESGRANGES, Marie-Paule GILBERT, Sylvie LAGORSSE, Elisabeth PASSELAIGUE, Josiane PERRIER, Solange SIMONET.

BILAN DE LA SAISON 2014/2015

Les activités ont été à peu près semblables à celles des années précédentes : gym douce et gym tonique chaque mardi, danse pour petits et grands chaque jeudi.

LES MANIFESTATIONS

- 14 et 15 Novembre : Participation à l'opération « Petits déjeuners » avec l'Association Trisomie 21.
- Samedi 6 Décembre : Randonnée pédestre organisée dans le cadre du Téléthon.
- Mardi 27 Janvier : Galette des Rois à la Gym.
- Samedi 6 février : Assemblée Générale.
- Mardi 24 Février : Assemblée Générale extraordinaire.
- Samedi 11 Avril : Repas annuel du Foyer Rural.
- Mardi 30 Juin : Marche et pique-nique de fin d'année de la Gym.
- Samedi 4 Juillet : Gala de l'Ecole de Danse.
- Mardi 7 Juillet : Marche « pour Eliane et Denise ».

DATES A RETENIR POUR LA SAISON 2015-2016

Mardi 8 Septembre : 18h : 1^{er} cours de gym douce
19h : Gym tonique
(Contact : Etiennette DEMENEIX : 05.55.67.26.96)

Jeudi 17 Septembre : 16h45 : 1^{er} cours de danse pour les Petits
18h : Cours des Ados.
19h30 : Danse de salon pour les adultes. (Contact : Margaux ANGIOLINI : 06.78.86.90.42)





TRISOMIE 21 Creuse

Siège Social :

Mairie - Château de la Mothe

23420 MERINCHAL



L'association Trisomie 21 Creuse continue à œuvrer pour faire changer le regard de tous et augmenter le nombre d'inclusions en milieu ordinaire, écoles, activités sociales, travail pour les personnes trisomiques qui le souhaitent.

Certains jeunes de l'association ont participé à un atelier cuisine orchestré par l'association Autisme et inclusion creuse et avec la participation de quelques membres du club des jeunes. Tous ont été ravis de cette expérience. Ils pensent continuer avec un atelier « shopping » à la rentrée.

L'association vous annonce qu'elle renouvelle l'opération « petit déjeuner » le 15 novembre. Cette action est porteuse de joie, d'échanges, de rencontres. La commune de Pontaurum et ses pompiers volontaires se joindront à nous pour cette 6ème édition.

À très bientôt!

Amicalement,

L'équipe de Trisomie 21 Creuse



L'USSM



C'est sur une note quelque peu morose que s'achève la saison pour l'USSM en tous cas du point de vue des résultats sportifs.

- ***Du côté des garçons :***

L'équipe fanion dirigée par Vincent PERRIERE finit dernière de son groupe de Promotion d'Honneur à laquelle elle avait accédé au cours de la saison précédente. Cet aller-retour exprès s'explique par le manque d'effectif constant lors des rencontres où les dirigeants ont pu déplorer trois à quatre joueurs en moins pour blessures ou indisponibilités sur chaque match. Avec cet aléa, il a donc été difficile de tenir le rang à ce niveau de la compétition.

En Coupe parcours restreint également, puisque l'équipe première s'est fait sortir au premier tour de la coupe de France, de la coupe du Centre Ouest, et de la Coupe de la Creuse.

Sous la coupe de Luis MARQUES, l'équipe B fait une très bonne première partie de saison et devient tributaire ensuite des absences au sein de l'équipe première, qu'elle doit compléter sur plusieurs rencontres. Coté coupe, elle se fait éliminer également précocement de la Coupe Jean Bussièrre. Elle termine néanmoins la saison dans une ambiance toujours très conviviale.

Les joueurs de l'équipe C coachée par Nicolas GORSE terminent les poules de brassage en deuxième position et accèdent donc à la Poule d'accession. A l'issue du championnat, ils terminent derniers de leur poule, souffrant également des absences des équipes 1 et B et déplorent leur premier forfait depuis sa création, il y a 7 ans.

- ***Du côté des filles :***

Les protégées d'Emilien NOVAIS terminent dernières de première division malgré une saison assez régulière et honorable en termes de score. Touchée par les blessures de deux joueuses titulaires dès le début de saison, l'équipe première s'est trouvée très tôt affaiblie mais a pu compter sur la solidarité et l'esprit combatif de l'ensemble du groupe,

L'équipe B dirigée par Vincent REINE, termine, quant à elle, avant dernière de sa poule de brassage avant de faire un bon parcours en troisième division en terminant milieu de tableau et en tenant au score et gagnant les équipes favorites.

Les mauvais résultats sportifs de cette saison ne doivent pas entacher l'Esprit du Club des Sources du Cher qui compte bien rebondir pour la saison prochaine grâce à l'esprit de cohésion de la centaine de licenciés joueurs et dirigeants, et parmi elle, la jeunesse des recrues locales qui s'annonce prometteuse.

C'est sous la direction de Jean François CHARPENTIER qu'évoluera désormais l'équipe fanion en Promotion de Ligue qui se voudra plus que jamais combattive.

L'USSM remercie tous les dirigeants présents sur toutes les journées sportives pour leur engagement et dévouement sans faille, les sponsors pour leurs dons, et la Municipalité pour son soutien financier vital à la pérennité du Club, ainsi que la mise à disposition et l'entretien des installations conformes aux besoins des joueurs.

Notre commune est fière d'envoyer cette année deux de ses jeunes vers des perspectives footballistiques prometteuses : Théo MARQUES, après avoir réussi ses sélections est pris au « Pôle Espoir » à CHATEAUROUX, tout en restant licencié à l'Entente Sud-Est, et Margot BRETAGNON, après avoir réussi également plusieurs sélections en Centre-Ouest, évoluera la saison prochaine au CLERMONT FOOT.

Souhaitons bon vent aux «vert et blanc» de Jean-François ROSSEEL et Yohan PAULAECK pour la saison 2015-2016, dans les projets de Club, les manifestations à venir et particulièrement pour l'ensemble des cinq championnats qui se joueront sur les stades de la Croix de Fer et Pierre Ventenat cette année.

ÉQUIPE C



ÉQUIPE FÉMININE





AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Cette année, certains d'entre nous ont eu le privilège de partir en voyage en Crète au mois d'avril. Un grand merci à tous ceux qui sont restés à Mérinchal pour assurer votre sécurité.

Comme chaque année, nous avons activement participé aux petits déjeuners avec l'Association TRISOMIE 21.

Nous avons organisé un bal le 8 Août qui habituellement est mis en place par le Club des Jeunes. Ces derniers ne pouvant l'honorer cette année, d'un commun accord, nous avons pris la date, afin de faire perdurer celle-ci dans les années à venir ;

Notre traditionnel loto n'aura pas lieu mais à la place nous ferons un concours de belote dans le mois de novembre.



ACCA MERINCHAL



Notre assemblée générale s'est déroulée fin mai, 35 chasseurs étaient présents, ce qui est une bonne affluence en rapport avec nos 84 sociétaires dont 5 cartes étrangères. À noter la présence de notre maire, Marie-Françoise VENTENAT, qui s'implique beaucoup dans la vie des associations communales, ce dont nous la remercions.

Tous les 2 ans, 1/3 du bureau est renouvelable, cette année étaient concernés : Fabrice FRONDAS, Elodie GARDON et Christophe ANGIOLINI. Tous les trois ont désiré se représenter et ont été élus à l'unanimité par vote à main levée. Le bureau de l'A.C.C.A. se compose donc comme suit :

Président :	Benoît REBEROL
Vice-président :	Fabrice FRONDAS
Trésorier :	Pascal GORSE
Secrétaire :	Thomas DEMENEIX
Membres du bureau :	Élodie GARDON, Christophe ANGIOLINI, Christophe FAUCHER, Paul FAURE, Antoine ROUSSEL.

Le bilan cynégétique de l'A.C.C.A. Mérenchal a été satisfaisant pour la saison 2014/2015, avec réalisation complète du plan de chasse chevreuils 40 bracelets, ainsi que 2 sangliers au tableau. A noter une baisse conséquente pour le sanglier (8 bêtes en 2013) due à une baisse significative de l'espèce sur notre territoire. Ce tableau sanglier aurait pu être plus important, si nos chasseurs ne s'étaient pas raisonnés en laissant filer 2 laies à faible distance, en respectant les consignes de début de battue, et nous ne pouvons que les en féliciter. Notre A.C.C.A ne cherche pas la quantité, en essayant par la même de préserver l'espèce, ce qui malheureusement n'est pas toujours le cas chez nos voisins, tant creusois qu'auvergnats (à méditer).

Concernant le petit gibier, 4 lâchers de 65 faisans et 8 compagnies de 15 perdreaux ont été effectués, ainsi que 60 canards.

Au niveau renards, comme les saisons précédentes, des battues ont été organisées les week-ends du mois de mars avec une très bonne implication de nos sociétaires, ce qui a permis d'éliminer de nombreuses portées. Fidèle à son habitude, notre équipe de copains déterreurs a prélevé 114 renards sur plusieurs communes limitrophes. Félicitations à eux. Au niveau nuisible, l'achat d'une corbeautière s'est avérée nécessaire, plusieurs agriculteurs ayant eu des dégâts sur les silos. Cet achat a été subventionné à hauteur de 40% par la fédération qui a également donné une cage à fauve.

Deux manifestations ont été organisées au cours de la saison, début juin un concours de pétanque qui a réuni 44 équipes en doublettes, ce qui est un bilan plus que positif. Une chasse à courre au lièvre a eu lieu au mois de mars avec la participation du Rallye de la Méouzette, avec comme chef de meute Mr FOURCADE Gilles. Plusieurs points de réconfort ont été tenus par des chasseurs tout au long de la journée sur différents sites de la commune, cette journée se terminant par une soirée pot-au-feu à la salle polyvalente. Remerciements aux chasseurs qui ont donné de leur temps pour ces événements



Avec nos amitiés cynégétiques.

Benoît REBEROL, Président de l'A.C.C.A



COMITÉ DES FÊTES



Composition du bureau :

*MOULETTE Sophie – Présidente
*LABAS Florie - Trésorière
*RAILLARD Nadège - secrétaire

*ROUSSEL Corinne - Vice-Présidente
*CHASSAGNE Aurélien - Vice-Trésorier
*GARDON Christiane – Vice-Secrétaire

Membres actifs :

CHASSAGNE Jacques , CHASSAGNE Françoise, CHASSAGNE Baptiste, CHASSAGNE Marie, CHASSAGNE Émilie, RAILLARD Amandine, MONTEL Jérôme, GORSSE Pascal, LABAS Alexandre, LABAS Pauline, BOUSSAGEON David, AYMARD Émilie



Malgré son petit nombre de bénévoles, le comité des fêtes est toujours présent pour faire vivre notre commune. Après avoir fait son « retour en enfance » lors de la fête de la *Saint-Pierre* les 27, 28 et 29 juin 2014, le comité des fêtes continue ses manifestations.

Parmi celles-ci :

Le **bal de la bière** du 6 septembre connu pour ses cocktails de bières blonde, blanche brune et ambré.

Le **repas moule frites** du 18 octobre plutôt apprécié par les 87 convives.

Cette année encore, le comité des fêtes a participé au rassemblement national qui est le **téléthon** le 6 décembre avec vente de pain, brioche, pains au chocolat, croissant et vin chaud suivi du lâcher de ballon pour les plus jeunes.

Le **concours de belote** du 21 mars 2015 où 38 équipes se sont disputées un cochon au détail.

Le comité des fêtes est aussi supporter de l'ASM c'est pourquoi le 2 mai était retransmis le **match ASM/Toulon**, une cinquantaine de personnes étaient présentes pour encourager nos rugbymen même si cela n'a pas été suffisant pour avoir la victoire.

Les **floréales** le 27 mai 2015 avec le stand de sandwichs, crêpes et la tenue du barbecue.

Le **bal du printemps** le 27 mai 2015 qui a connu un succès moindre par rapport à l'an dernier, mais reste très satisfaisant avec plus de 300 entrées.

En 2015 la fête patronale s'est déroulée les 26,27 et 28 juin et avait pour thème « les régions ». Cette année encore le comité des fêtes est allé plus loin avec une innovation le vendredi soir: une course de caisse à savon.

En attendant le résultat de cette nouveauté, nous n'oublierons pas de remercier les habitants de Mérinchal qui sont présents lors de nos manifestations mais également Madame le maire et son conseil municipal pour l'aide apportée tout le long de l'année!

Enfin, sachez que le comité des fêtes serait ravis de vous compter parmi ses membres, vous pouvez également suivre nos manifestations sur le compte du comité via facebook « comité des Fêtes Mérinchal ».



COMITÉ DE JUMELAGE DE MÉRINCHAL-OHNINGEN

Un petit comité de jumelage qui vit bien

Cette année encore, une vingtaine de personnes d'Öhningen ont bravé les longues heures de transport. Vendredi 27 mars 2015, à 17 H 30, 4 véhicules se garent au Château de la Mothe à MERINCHAL : l'exactitude allemande est démontrée une nouvelle fois ! Nos Amis retrouvent avec joie la délégation mérinchaloise et les familles d'accueil.

C'est dans la salle du conseil municipal que Mme VENTENAT, 1^{ère} magistrate de notre commune, accueille nos amis allemands. Après un discours chaleureux et traduit en « live », un verre de l'amitié est offert par la municipalité.

Le lendemain, tout le monde se retrouve au restaurant scolaire pour la traditionnelle choucroute, animée par Alexandre LABAS et arrosée par une excellente bière de la Forêt Noire offerte par la délégation d'Öhningen. 110 personnes ont confirmé ce plaisir partagé, un grand succès.

Les deux présidents, Michael OTTO et Marie-Christine CLUZEL se félicitent de cette nouvelle rencontre, en présence de Marie-Françoise VENTENAT, maire, et d'Andréa DIX premier maire adjoint à Öhningen, Cette double présence est de bon augure dans la perspective du 30^e anniversaire du jumelage » ; une affirmation fortement partagée par les élus.

Après 72 heures passées dans les familles d'accueil, n'est-ce pas aussi une contribution humaine à la construction de l'Europe ? Un repas, à La Ferme des Soleils à Marlanges, entre les deux bureaux, offrait une complémentarité dans nos relations. **Le Jumelage est une affaire de citoyens ... et d'engagement.** A l'heure où les gens bougent, le fait d'être accueilli dans une famille et de mettre en place un partage ne ressemble pas à un voyage dans l'anonymat.

Résumé des activités 2014

- En mars, Soirée choucroute, animée par Romain LEGAY et préparée par Sébastien CLERMONTTEL. Cet habituel rassemblement a réuni 100 personnes au restaurant scolaire.
- En décembre, se déroulait notre sympathique Marché de Noël au Château de la Mothe aux senteurs de pains d'épices et de vin chaud. Ce marché a vu un nombreux public défiler toute la journée parmi les étals. Ce succès populaire était animé par la trentaine d'exposants et a permis de promouvoir les talents du territoire, d'encourager et de soutenir les filières créatives. Les enfants n'ont pas été oubliés, une calèche, de l'association « Les attelages des Combrailles », a circulé toute la journée dans le bourg.

De nombreux projets sont à l'étude pour les années à venir : carnaval - 30^{ème} anniversaire - échange culturel ... et le Marché de Noël 2015, annoncé le 12 décembre, venez nombreux.

Les échanges de groupes débouchent sur des relations personnelles entre les familles. **L'accent est mis autant que possible sur la jeunesse.** Notre région rurale a besoin de ces ouvertures sur le monde, à commencer par l'Europe, pour que grâce à la prise de conscience de nos diversités, nos jeunes générations parviennent plus vite à la tolérance puis à la fraternité. Les 5 et 6 septembre 2015, Öhningen organise sa fête de village. Andréa DIX invite cordialement la jeunesse mérinchaloise et tous ceux qui le désirent à y participer.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou courriel :

- Présidente : Marie-Christine CLUZEL Le Beaudaix 23420 MERINCHAL –
marie-christine.cluzel@wanadoo.fr ou 06 88 34 07 73

Pour ceux qui désirent nous rejoindre dans cette belle aventure qui dure depuis 1984, l'adhésion au Comité de Jumelage vaut pour une année civile et le montant de la cotisation est fixé à 10 €. Bien plus qu'un simple apport financier, c'est une marque de soutien à notre engagement au service de l'amitié entre les citoyens de nos deux communes. Il n'est pas nécessaire de pratiquer la langue de Goethe pour participer aux activités de l'association.

Une association n'existe que par ses activités.

Hommage à Helmut

« Nous étions étrangers, éloignés géographiquement ; nous aurions tellement aimé nous parler. Les débuts ne furent pas aisés, mais grâce au langage du cœur, nous nous sommes tout de suite compris ». Ce sont les mots que tu as écrits aux partenaires de Mérinchal, lorsqu'il y a 30 ans, tu es venu pour la première fois.

Tu fus, en effet, dès le début un artisan enthousiaste et actif des échanges. Tu as contribué de façon déterminante à la création de notre jumelage et constamment œuvré à son développement. Tu as pris des initiatives et soutenu les nôtres. Tu as encouragé nos équipes de football en participant moralement et financièrement aux activités des plus jeunes. Tu étais toujours là pour nous et tu nous as tous accueillis à bras ouverts : amis, agriculteurs, footballeurs, pompiers, élèves...

Générosité, énergie, fidélité, efficacité, discrétion et bonne humeur, c'est toi ! Évoquer ton prénom suffisait au sein des amis du jumelage pour faire naître un sourire et émerger de merveilleux souvenirs.

Et quand, en 2011, lors de ta dernière visite à Mérinchal, tu fus fait citoyen d'honneur de notre commune et qu'une ovation spontanée et bien méritée des participants témoigna de sa reconnaissance et de son amitié ton visage ému traduisait ta joie.

Pour tout cela, nous te disons : MERCI, merci pour ce Chemin parcouru ensemble, pour ce bel exemple d'amitié que nous devons continuer à transmettre.

J'aimerais ajouter une note plus personnelle : En 1985, tu fus le premier invité d'Öhningen à venir dans notre famille et ce fut le début d'une belle, longue et fidèle amitié. Avec toi, avec Ruth, mais aussi avec d'autres.

Pendant 30 ans, nous nous sommes écrits, téléphoné régulièrement. Les nouvelles d'Öhningen, tu n'oubliais jamais de nous les communiquer. En arrivant tu disais : *« je fais partie des vôtres »* oui tu en fais et en feras toujours partie. Quand tu repartais, les larmes aux yeux, tu ajoutais : *« une partie de mon cœur reste à Mérinchal »*

Helmut, nous ne t'oublierons pas, tu resteras avec nous, dans nos cœurs !



AMICALE PÉTANQUE DE LA SOURCE DU CHER



C'est à l'issue de notre assemblée générale que chaque licencié a reçu un coupe-vent aux couleurs du club.



Le 10 heures de pétanque a battu cette année tous les records de fréquentation. 78 doublettes ont fait cogner le fer sur les 40 terrains aménagés pour la circonstance au stade de Mérinchal, du jamais vu depuis sa création en 2006.

Les meilleurs joueurs creusois et des départements limitrophes se sont affrontés par un temps nuageux, mais une température très agréable.

Le concours de la fête a lui aussi connu un succès dépassant toutes nos espérances. Les 40 terrains tracés la semaine précédente pour le concours du 10 heures n'ont pas suffi pour accueillir les 86 doublettes qui se sont présentées au stade pour se disputer le « trophée des amis ».

Là encore, le record de fréquentation a été battu à la grande joie des organisateurs.



*Les éducateurs et leurs élèves à la coupe
de Noël de St-Vaury .*



Beaucoup de monde à Saint-Vaury ce jour là.

Chaque année les jeunes joueurs qui fréquentent l'école de pétanque participent à la coupe de Noël à Saint-Vaury



L'équipe victorieuse de la coupe de la Creuse de consolation.

L'équipe 1 de Mérinchal remporte pour la deuxième année consécutive la coupe de la creuse de consolation.

Un grand merci à tous nos partenaires (artisans, commerçants, sociétés industrielles, compagnie d'assurance et conseil départemental) sans lesquels le 10 heures ne pourrait avoir lieu .

Merci aussi à la municipalité qui fait de gros efforts pour nous aider dans tous les domaines, avec une grande pensée pour notre ami Jean Pierre COLLIN , qui nous a douloureusement quitté en laissant derrière lui un très grand vide.

Rendez-vous à tous en 2016, pour de nouvelles animations !

COMPOSITION DU BUREAU :

PRESIDENT : JACQUES GARRET

VICE PRESIDENTE : FRANCETTE FRADET

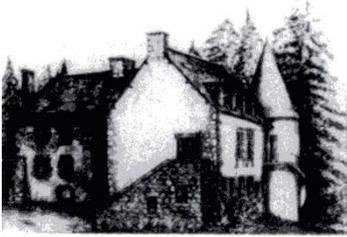
SECRETAIRE:BRUNO JOUHET

SECRETAIRE ADJOINT : GUY DUBREUIL

TRESORIER : BERTRAND MONTMANEIX

TRESORIER ADJOINT : GILLES VIGNERESSE

MEMBRES ACTIFS : DANIEL LAGANNE - HERVE VALLANCHON - PHILIPPE FERREIRA
MICKAEL FERREIRA - PHILIPPE BRET



Château de la Mothe - XII^e siècle

Les Amis du Château de la Mothe

Notre association est constituée par une vingtaine de bénévoles qui a pour but d'animer tout au long de l'année notre commune et le territoire sud-est creusois en favorisant la pratique artistique, l'accueil d'activités culturelles et la sensibilisation au patrimoine.

Pour 2014, nos rendez-vous ont été les suivants :

1. **Les Contes de la Mère Inchal (4 séances par an)**
Animation pour les enfants autour du livre et des contes. 50 participants.
2. **Les Murmures du Cher (2 séances par an)**
Promotion de la lecture en invitant des écrivains à la bibliothèque communale ; soutien aux petits libraires.
3. **Les Floréales**
 - a) **Stage d'initiation à l'art floral**
Stage de 2 jours en préambule aux Floréales animé par une artiste-décoratrice. Les travaux de cet atelier sont exposés le jour des Floréales.
 - b) **Le marché aux fleurs**
Marché aux fleurs et aux plantes agrémenté tout au long de la journée d'animations diverses pour enfants et adultes. 1 149 visiteurs.
4. **Exposition d'été**
Elle s'est tenue du 3 au 17 août 2014 au château de la Mothe avec comme invité un peintre-sculpteur Hal Wilson. 500 personnes sont venues visiter cette exposition qui a eu un très bel écho.
5. **Les Automnales de Mérinchal 2014 (du 25 octobre au 2 novembre)**
 - a) **L'exposition**
Ouverte aux œuvres figuratives, 97 œuvres étaient présentées au regard du public représentant le travail de 46 artistes, peintres ou sculpteurs. 419 personnes ont visité cette exposition dont l'invité d'honneur était Dominique Bentejac, aquarelliste.
 - b) **La semaine culturelle**
Elle a débuté par un concert de « Caïman Swing » dans le cadre du festival Jazz à La Sout. 136 personnes ont assisté à ce spectacle affichant complet.

Un atelier « modelage de l'argile » animé par un artiste-plasticien Jean-Marie Duret était dédié aux enfants. 11 enfants par jour pendant 3 jours en ont bénéficié. Cet atelier était mis en place en partenariat avec l'Accueil de Loisirs « Les Galopins en Marche ».

Dans le cadre du Centenaire de la 1^{ère} Guerre Mondiale, débutait le 1^{er} novembre une rétrospective sur la participation des hommes de Mérinchal à la Grande Guerre, un cycle de soirées sur 4 ans, conçue et animée par Philippe Quignon-Richard.

Une centaine de personnes ont assisté à cette séance dont beaucoup de jeunes de la commune.

Ce sont 666 personnes qui ont participé aux Automnales 2014.

Programme des Automnales 2015

Concert dans le cadre de Jazz à La Sout

. Samedi 24 octobre, à 20 h 30 au château de la Mothe

Avec LA GROSSE CAISSE D'OCCASION (Jazz Nouvelle Orléans)

Jean-Pierre SPECQUE (grosse caisse, batterie)

Christian VAUDECRANNE (saxophone soprano et chant)

Michel SENAC (clarinette)

Pascal ROUMY (trombone)

François LENOBLE (banjo)

Jean-François TRONELLE (contrebasse)

Plein tarif : 13 € Tarif réduit et adhérents : 10 € Gratuit moins de 12 ans

Mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30 octobre pour les enfants de 4 à 12 ans, atelier découverte et travail de la laine en partenariat avec Les Galopins en Marche.

Samedi 31 octobre à 20 heures au château de la Mothe, dans le cadre du Centenaire de la 1^{ère} Guerre Mondiale, rétrospective de la participation des hommes de Mérinchal à la Grande Guerre, 2^{ème} volet : « Bilan de l'année écoulée : novembre 1914 – octobre 1915 » par Philippe Quignon-Richard. Entrée gratuite.

Les Amis du Château de la Mothe remercient toutes les personnes, enfants et adultes, qui font vivre leurs animations.

Contact au 05 55 67 20 38 Email : acm23@laposte.net

**Fédération Nationale des Anciens Combattants
Algérie – Maroc – Tunisie**

Amicale de Mérinchal

Condoléances :

Nous renouvelons nos très sincères condoléances aux familles de :

- – Jean Boyer (Le Mondayraud), décédé le 17 Août 2014,
- Louis Dargnat (Versavaux), décédé le 30 décembre 2014,

vœux :

Tous nos vœux de rétablissement à Alain Auzelle, Jean Marie Delgado, et Jean Pierre Fabre,

Remerciements :

A Madame Le Maire et à son Conseil Municipal pour le renouvellement de la subvention annuelle, ainsi que pour le vin d'honneur offert après chaque cérémonie,

Composition du Bureau :

Lors de notre Assemblée Générale du 31 Août 2014, celui-ci a été reconduit à l'unanimité,

- Président : Joseph Cluzel
- Vice Président : Bernard Bujon
- Trésorier : Emile Garde
- Secrétaire : Alain Auzelle
- Secrétaire Suppléant : André chaffraix

Tous nos remerciements à Madame Le Maire, qui nous a fait l'honneur d'assister à notre assemblée,

44^{ème} Congrès du Comité Départemental :

Celui-ci a eu lieu à Gouzon le 5 Octobre 2014, y ont participé : Joseph Cluzel, Bernard Bujon, Lucien Gigot ;

24 comités sur 27 étaient présents.

La traditionnelle réunion (vœux) organisée par le Comité Départemental a eu lieu le 24 janvier 2015, à Guéret,

Les mauvaises conditions atmosphériques ne nous ont pas permis d'y assister,

Représentation dans le cadre du devoir de mémoire :

A Mérinchal :

- 19 Mars 2014,
- 8 Mai 2014,
- 18 Juin 2014,
- 11 Novembre 2014 .

Nous avons également participé le 21 juin à la cérémonie de la journée Nationale des Sapeurs Pompiers.

A Manérol :

- 1er Juin 2014.

A Roussine :

- 27 Juillet 2014.

A Aubusson :

- le 13 Septembre 2014, cérémonie pour le centenaire de la guerre 1914-1918.

Notre amicale était représentée par Joseph Cluzel, Bernard Bujon, Emilien Devoise, Lucien Gigot.

Centenaire de la Grande Guerre

Je ne peux conclure ses quelques lignes sans évoquer la cérémonie du 11 Novembre, organisée en collaboration avec la municipalité ;

Que d'émotion parmi l'assistance, lors de la lecture par les enfants des écoles des noms et prénoms des disparus de notre commune en 1914 et de la Marseillaise chantée pas ces mêmes enfants,

Remerciements à la Municipalité pour l'organisation, aux enseignants pour leur collaboration, aux sapeurs pompiers, aux représentants de la gendarmerie pour leur présence, Ainsi qu'à toute l'assistance qui a honoré cette cérémonie du souvenir dans le recueillement,

Convivialité :

Comme d'habitude, un repas a eu lieu au restaurant « le Pit'Chu » au mois d'Avril auquel ont pris part certaine de nos épouses et nos amis chardais,

A renouveler bien évidemment,

Joseph Cluzel
Président



Les békanes de Mérinch'

C'est une histoire de passion.....

C'est une histoire de copains.....

C'est une histoire de moto...toutes les motos

Juin 2014, à partir d'une passion commune, nous commençons à nous rencontrer. Première sortie en groupe aux Pierres Jaumâtres dans une ambiance chaleureuse, puis de nouvelles balades au cours de l'été.

Motivés par le succès des sorties nous décidons de créer une association. Le bureau est constitué en novembre et notre première Assemblée Générale réunira une trentaine de passionnés.



Président : David Vialtaix
Trésorier : Olivier Therrade
Secrétaire : Marina Vialtaix

Vice-président : Denis Bourriquet
Trésorier- adjoint : Roland Desgranges
Secrétaire-adjointe : Aude Desgranges

Membres du bureau : Frédéric Perrier, Lecour Jean-Pierre, Etienne Mesmin Arlette, Marc Revengnot, Patrice Leduc

Des extraits de notre programme 2015



- 9 et 10 mai 2015 : circuit autour de Sarlat
- 12 juin : sortie Prévention routière à Guéret
- 28 juin : animation lors de la fête patronale
- 12 juillet : participation festival rock moto
- 9 août : moto cœur à La châtre
- 11 et 12 septembre : circuit dans le Beaujolais



Le bureau propose mensuellement une sortie d'une journée ou demi-journée, avec toujours au programme de la bonne humeur et un filet de gaz !!!!!

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au : 06.31.77.53.92



Avoir vingt ans en 1914 ...

*« On n'a pas tous les jours vingt ans,
Ça nous arrive une fois seulement,
Ce jour-là passe hélas trop vite !
C'est pourquoi faut qu'on en profite.
Si le patron nous fait les gros yeux,
On dira :
Faut bien rire un peu !
Tant pis si vous n'êtes pas content,
On n'a pas tous les jours vingt ans. »*

Ils étaient douze conscrits qui auraient dû « profiter de leurs vingt ans » en restant dans le civil en 1914, et faire leurs classes seulement en 1915, sauf que, la guerre n'ayant pas été « courte, fraîche et joyeuse », comme initialement prévu, huit d'entre eux ont été incorporés de manière anticipée début septembre 1914.

- **Alexandre BLONDET**, de Grammaze au 21^oR .A. (Angoulême) ; mobilisé jusqu'en avril 1918. Promu brigadier. Décoré de l'insigne italien des fatigues de guerre.
- **Marius BREGERE**, du Montmerle au 90^o R.I. (Châteauroux) ; envoyé au front le 27 décembre 1914 ; blessé deux fois : en janvier 1915, en Belgique (au mollet droit, par balle) et en juin 1916 (à la main gauche, par éclat d'obus, d'où une perte de la phalange de l'index) ; envoyé en Orient en janvier 1917, il y contractera le paludisme.
- **Gustave FOURNIER**, du bourg, au 12^oC.O.A. ; intoxiqué par gaz en juillet 1918 (dans la Marne).
- **Louis FRONDAS**, de La Peyrouze, au 171^o R.I. (Défense de la Forteresse de Belfort) ; **tué le 21 mars 1915** en Lorraine « en se portant à l'attaque des tranchées allemandes ». 1 citation. Médaille militaire. Croix de guerre avec étoile de bronze.
- **Claudius GIRONDON**, du Jouhanneix, au 11^o bataillon de Chasseurs (Annecy). **Tué** au combat dans l'Aisne **le 6 juin 1917**.
- **Maurice PARRY**, du Vieux-Voisin, au 37^o R.I. (Nancy) ; le premier à être envoyé au front (le 20 novembre 1914) ; blessé à la main droite et à la hanche, par balle, le 1^{er} janvier 1915 (en Belgique) ; en gardera des séquelles de la flexion de la main droite ; réformé en juillet 1916.
- **Louis ROLLIN**, du Jouhanneix, au 121^oR.I. (Montluçon) ; blessé en septembre 1916 dans la Somme (contusions causées par éclat d'obus et éboulement).
- **Félix TIXIER**, de La Chassagne, au 158^o R.I. (Bruyères, Fraize, Corcieux) ; au front le 26 novembre ; contusionné par éclatement d'obus en novembre 1916 dans la Somme ; intoxiqué par gaz à deux reprises en 1918 (en juillet dans la Marne, et en octobre dans les Ardennes) ; ce même mois, de nouveau blessé (à la jambe gauche, par éclat d'obus, dans l'Aisne). Promu soldat de 1^{ère} classe, puis caporal, puis sergent. 2 citations ; médaille militaire.

Trois autres ont été incorporés en décembre 1914 :

- **Léon GIRONNET**, de Villelume, classé service auxiliaire pour « faiblesse » est appelé au 7° R.I. (Cahors). Envoyé au front en mai 1915, il sera blessé trois fois (deux fois en 1916, à Verdun, d'abord en juillet, au bras droit, par éclat de grenade, puis en octobre, au pied droit, par éclat d'obus ; enfin, en 1917, dans la Marne, une balle lui fera séton au pied droit, d'où une amputation de la jambe droite en 1926) ; envoyé en Orient, il y attrapera la dysenterie en octobre 1918 (avec séquelles). 1 citation, médaille militaire, croix de guerre avec palme.
- **Marcel JARY**, du bourg, incorporé au 100° R.I. (Tulle) ; envoyé au front en mars 1915 (au 63° R.I.). Promu caporal en janvier 1916, il sera blessé deux fois par balle, dans la Marne : en janvier 1917 (plaie en séton à la clavicule droite) et en décembre 1918 (plaie dans la région occipitale, dont il gardera des céphalées et des vertiges). Médaille militaire.
- **Louis MANDON**, de Serre, incorporé au 13° R.I. (Nevers et Decize) ; réformé temporairement en avril 1915 pour « bronchite bacillaire au début, craquement sous la clavicule droite, toux », il est reclassé service armé en septembre de la même année et rappelé le 1^{er} octobre ; il sera **tué à l'ennemi le 25 mars 1917** au Nord-Est de Soissons.

Le dernier des douze, **Jean-Baptiste COFFIN**, du bourg, classé service auxiliaire pour « taie centrale aux deux cornées », sera incorporé le 25 mars 1915 (au 20° Régiment de Dragons) et restera mobilisé jusqu'au 10 septembre 1919.

Et après eux, combien d'autres jeunes, en 1939-1945, en Indochine, en Algérie ?

On ne dira jamais assez que la Paix dont nous bénéficions actuellement en Europe n'a pas de prix. Nos jeunes puissent-ils mesurer cette chance par rapport à nos aînés, et tout faire pour la conserver le plus longtemps possible !

Philippe Quignon - Richard.



Centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale.

Philippe Quignon-Richard prépare un ouvrage sur la participation des hommes de Mérinchal à la Grande Guerre. En attendant sa parution, prévue pour 2018, il nous donne un rendez-vous annuel pour suivre l'évolution du conflit et son incidence sur la population de la commune.

Une centaine de personnes se sont déplacées samedi 1^{er} novembre 2014 pour la première soirée, intégrée aux XXIIèmes Automnales organisées par les Amis du Château de La Mothe, où le point a été fait sur les trois premiers mois (août-septembre-octobre 1914).

Philippe a commencé par présenter Mérinchal à la veille de la guerre : une commune peuplée (environ 1800 habitants, avec 4 à 5 habitants par foyer en moyenne), jeune (une moyenne d'âge de 30 ans et 600 jeunes de moins de 20 ans), active (environ 250 fermes, une centaine de maçons, une quarantaine de mineurs, de très nombreux artisans et commerçants), bénéficiant de nombreux services.

Puis il a retracé les étapes de la mobilisation : dès le 1^{er} août pour les 35 appelés du contingent des classes 1911-1912-1913 qui étaient dans les casernes ; la première quinzaine du mois pour les 85 réservistes (classe 1901 à 1910) et les 53 territoriaux (classes 1895 à 1900), puis, jusqu'en octobre, pour les 11 réservistes de la territoriale (classes 1885 à 1894) et 8 jeunes gens de la classe 1914 incorporés par anticipation.

Il a ensuite présenté les grandes opérations auxquelles nos poilus ont participé (la bataille des frontières, la grande retraite, la bataille de l'Aisne, la course à la mer) et dressé un premier bilan humain : 20 mort, 18 blessés, 4 prisonniers.

Le prochain rendez-vous, fixé au samedi 31 octobre 2015 à 20 heures, reviendra sur l'année écoulée (novembre 1914-octobre 2015).

Nous saluons cette initiative et soutenons son important travail de recherches. Un certain nombre de familles lui ont déjà ouvert leurs archives privées, et nous les en félicitons. Nous invitons toutes les personnes qui pourraient l'aider à le faire : c'est une manière d'exercer le devoir de mémoire ; plus les contributions seront nombreuses, plus le résultat sera riche et plus beau sera l'hommage rendu à nos héros. D'avance, nous vous remercions de vos contributions.



Les enfants de Mérinchal Morts pour la France

Année 1915

Bizet Maurice-Gilbert : 27 ans, de Villelume, Fils de Gilbert et de Brégeroux Marie, Soldat au 121^{ème} Régiment d'Infanterie, 7^{ème} Bataillon, 28^{ème} Compagnie, Matricule n° 1443, Corps n° 3903, décédé des suites de maladie contractée en service le 1^{er} janvier 1915 à L'hôpital mixte de Montluçon. (Allier). Inhumé au cimetière communal de Mérinchal

Védrine François-Joseph : 27 ans, du Montaurat, fils de François et de Reuge Marie, marié à Thevenon Philomène-Anaïs, Maréchal des Logis au 52^{ème} Régiment d'Artillerie de Campagne, 42^{ème} Batterie, Matricule n° 1414, Corps n° 016522, décédé des suites de blessures de guerre le 13 février 1915 à l'hôpital d'Ostelerern. (Belgique).

Girondon Jean-Baptiste : 22 ans, du Jouhaneix, fils de Marien et de Ribeirie Marie-Antonine-Rosalie, Soldat au 109^{ème} Régiment d'Infanterie, 2^{ème} Bataillon, 7^{ème} Compagnie, Matricule n° 1544, Corps n° 8127, décédé des suites de maladie contractée en service le 1^{er} mars 1915 à l'hôpital temporaire d'Auchel. (Pas de Calais). Inhumé au cimetière communal de Mérinchal.

FronDas Louis-Marius-François : 21 ans, de la Peyrouse, fils de Jacques et de Bugeon Marie-Augustine-Rosalie, Soldat au 171^{ème} Régiment d'Infanterie, 254^{ème} Brigade, Matricule n° 889, Corps n° 4249, disparu au combat le 22 mars 1915 à la Ferme du Chamois commune de Babouvillers (Meurthe et Moselle).

Loubignac Louis-Jean : 29 ans, du Bourg, fils de Jacques et d'Ambroise Marie-Augustine-Mathilde, Caporal au 289^{ème} Régiment d'Infanterie, 7^{ème} Bataillon, 26^{ème} Compagnie, 109^{ème} Brigade, Matricule 3176, Corps n° 10593 bis, décédé des suites de maladie contractée en service le 22 mars 1915 à l'hôpital auxiliaire n° 16 de Sens (Yonne).

Rollin Jules : 37 ans, du Jouhaneix, fils de Joseph-Jean et de Jamet Angèle, marié à Bérard Juliette, Caporal au 4^{ème} Régiment d'Infanterie, 17^{ème} Brigade, Groupe du 5^{ème} Corps d'Armée, Matricule n° 1453, corps n° 1733, tué au combat le 6 avril 1915 à la Forêt d'Argonne secteur de Lachalade. (Meuse).

Mandon Jean-Baptiste-Siméon : 26 ans, du Grammaze, fils de François-Alfred et de Gouyon Augustine-Mélanie, Soldat au 126^{ème} Régiment d'Infanterie, 48^{ème} Brigade, Matricule n° 1337, Corps n° 04603, blessé à la tranchée de Calonne, (Pas de Calais). Décédé des suites de ses blessures le 29 avril 1915 à l'hôpital militaire de Verdun-sur-Meuse. (Meuse). Inhumé au cimetière communal de Mérinchal.

Guillen Jules-Henri : 19 ans, de Seauve, fils d'Auguste et de Beaujon Eugénie, Soldat au 11^{ème} Régiment d'Infanterie, 8^{ème} Bataillon, 29^{ème} Compagnie, Matricule n° 829, Corps n° 08342, décédé des suites de maladie contractée en service, le 13 mai 1915 à l'hôpital Temporaire n° 26/17 de Montauban. (Tarn-et-Garonne).

Laporte François-Frédéric : 25 ans, de Mercin, fils de Jean et de Gerbe Antoinette-Sidonie, Caporal au 26^{ème} Régiment d'Infanterie, 21^{ème} Brigade, Matricule n° 1244, Corps n° 02345, tué au combat le 22 mai 1915 à Neuville-Saint-Vaast. (Pas de Calais).

Dargnat Jean-Gabriel : 38 ans, de Villelume, fils d'Edmond et de Marie Philomène Malterre, marié à Tourneaud Lucie-Aurélié, Soldat au 368^{ème} Régiment d'Infanterie, 146^{ème} Brigade, Matricule n° 1172, Corps n° 4576, tué au combat le 18 juin 1915 au Bois le Prêtre Région de Montauville. Inhumé à la nécropole nationale Le Petant commune de Montauville, Tombe n° 1783. (Meurthe-et-Moselle).

Bordessoule François : 22 ans du Mondayraud, fils de Marien et d'Étiennette Malet, Soldat au 152^{ème} Régiment d'Infanterie 2^{ème} Bataillon, 8^{ème} Compagnie, Matricule n° 1523, Corps n° 8565, décédé des suites de blessures de guerre le 27 juin 1915 à l'hôpital temporaire de Bussang. (Vosges).

Conchon Claude-Joseph-Marius : 22 ans, du Mondayraud, fils de Xavier et de Mallet Marie-Anaïs, Caporal au 15^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied, 2^{ème} Bataillon, 5^{ème} Compagnie, Matricule n° 1525, Corps n° 3569, tué au combat le 2 juillet 1915 à Saint-Amarin près de Klinzrunz en Alsace. (Haut-Rhin).

Marionnet François : 29ans, de Seauve, fils de Pierre et de Desseauve Marguerite, marié à Lebeau Gabrielle-Louise, 2^{ème} Canonnier Servant au 5^{ème} Régiment d'Artillerie à Pied, 23^{ème} Batterie, Matricule n° 1127, Corps n° 15965, décédé des suites de blessures de guerre le 13 juillet 1915 à l'ambulance n° 8/5 installée à Les Islettes. (Meuse).

Douglas Jules-Marie-Joseph : 29 ans du Bourg, fils de Jules-Henri et de Bordas Jeanne- Eugénie, Sergent au 292^{ème} Régiment d'Infanterie, 6^{ème} Bataillon, 24^{ème} Compagnie, Matricule n° 1104, Corps n° 16566, tué au combat le 18 juillet 1915 à la Ferme Quennevières secteur de Moulin-sous-Touvent. (Oise). Inhumé en premier temps à Saint-Crépin-sous-Bois, puis exhumé et transporté au cimetière communal de Mérinchal.

Faure Louis-Alexandre : 32 ans, de Lazereix, fils de Jean-Baptiste-Marie et de Reuge Marie-Eugénie, marié à Simon Marie-Louise, Sergent de Réserve au 17^{ème} Régiment d'Infanterie, 1^{er} Bataillon, 3^{ème} Compagnie, Matricule n° 1962, Corps n° 013548, décédé des suites de blessures de guerre le 26 juillet 1915 à l'ambulance n° 5/17 installée à Houdain. (Pas-de-Calais). Inhumé au cimetière communal de Mérinchal.

Bregère Louis-Pierre-Baptiste : 25 ans du Montmerle, fils d'Henri et de Pallier Marie, Soldat au 63^{ème} Régiment d'Infanterie, 45^{ème} Brigade, Groupe du 12^{ème} Corps d'Armée, Matricule n° 1210, Corps n° 06101, tué au combat le 28 août 1915 à Écurie près de Noyelette. Inhumé au cimetière communal de Roclincourt.(Pas de Calais).

Begon Jean-Paul : 22 ans du Bourg, fils de Jean et de Gigot Madeleine-Marie, Sergent au 3^{ème} Régiment de Zouaves Bis, 1^{er} Bataillon, 3^{ème} Compagnie de Mitrailleuses, Matricule n° 1520, Corps n° 12542, tué au combat le 4 septembre 1915 à Boesinghe près d'Ypres. (Belgique). Inhumé au carré militaire de Boesinghe, Carré 4, Rang C, Tombe n° 1, puis exhumé et transporté le 8 mars 1922 au cimetière communal de Mérinchal.

Fillias Georges-Louis : 20 ans du Condofeix, fils de Jean et de Sabouret Marie, Soldat au 207^{ème} Régiment d'Infanterie, 65^{ème} Brigade, Matricule n° 1261, Corps n° 6827, tué au combat le 25 septembre 1915 entre Achicourt et Ronville. Inhumé dans le carré miliaire du cimetière communal d'Arras, Rang 6, Tombe n° 250. (Pas de Calais).

Pétureau Léon-Jacques-Joseph : 35 ans, du Bourg, fils de Jean et de Védrine Rosalie, marié à Fourneau Marie-Adèle, Caporal au 78^{ème} Régiment d'Infanterie, 2^{ème} Bataillon, 6^{ème} Compagnie, Matricule n° 1556, Corps n° 10710, tué au combat le 26 septembre 1915 à Roclincourt. Inhumé à la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette commune de Saint-Ablain-Saint-Nazaire, Carré L 2, Rang 1, Tombe n° 19561. (Pas-de Calais).

Sappin Antoine-Jean : 37 ans, du Pouyal, fils de Jean et de Bouchet Suzanne, marié à Joulain Élisabeth-Charlotte, Soldat au 106^{ème} Régiment d'Infanterie Territoriale, Matricule n° 1544, Corps n° 2188, décédé des suites de maladie contracté en service commandé le 28 septembre 1915 à l'hôpital temporaire de Rioupéroux. (Isère).

Bernard Chevalier.

JEAN TRIOLET A PROPULSÉ L'ART EN COMBRAILLE

La commune investit dans la mise en ligne d'un site internet qui sera, bien sûr, accessible à ses habitants mais qui pourra être consulté par tous ceux qui aiment ce coin de terre où qu'ils soient. Car si Mérinchal a besoin de force intramuros pour continuer d'être une commune vivante et attractive, Mérinchal a aussi besoin d'apport extérieur pour se développer et soigner son image.

Les expositions de peinture et sculpture fêtent cette année leur 23^{ème} anniversaire. Elles font de Mérinchal une vitrine très regardée dans le département et les départements limitrophes en attirant de nombreux et talentueux artistes suivis par un public de connaisseurs.

A l'origine de ces manifestations, il y a un immense artiste-peintre ancré par ses racines locales qui a exposé dans le monde entier. Depuis les années 90, Jean Triolet qui a eu l'idée d'organiser ces expositions a œuvré énergiquement aux côtés des bénévoles pour faire de la commune des sources du Cher un lieu incontournable de l'art en Combraille.

Sa notoriété dans ce domaine lui a permis d'ouvrir des portes et d'exposer des peintres et des sculpteurs qu'il aurait été impossible d'accrocher.

Jean Triolet et son épouse Liliane ont apporté à notre coin verdoyant des Combrailles une bulle de soleil provençal qui a fait découvrir le monde d'un nouveau et émerveillé regard.

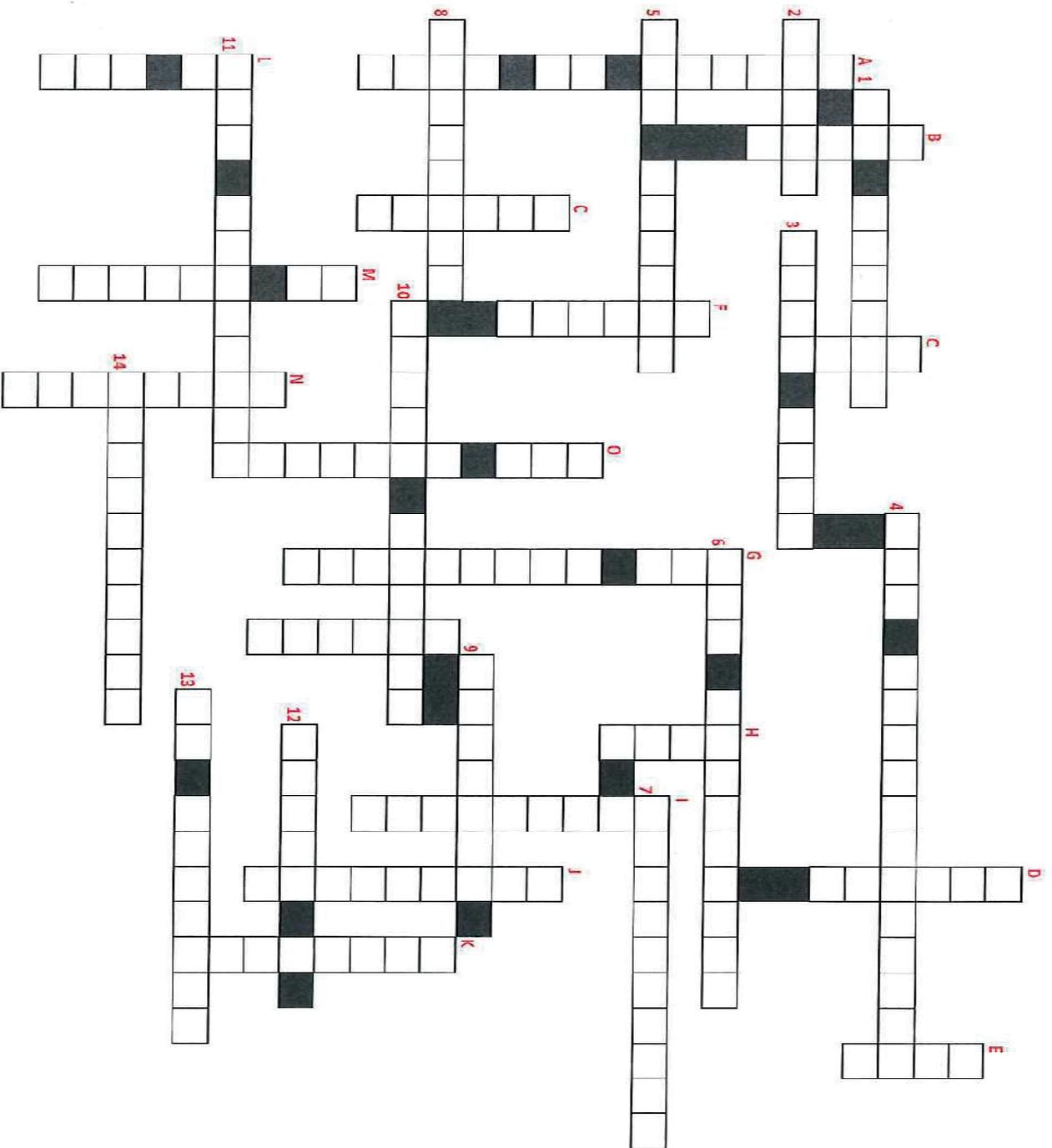
Qu'ils soient remerciés pour leur fidélité et leur générosité !



**Mots croisés à remettre si vous le souhaitez en
Mairie avant le 30 octobre**

**Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les
grilles remplies sans erreur
et un cadeau surprise sera remis au vainqueur**

**Merci d'indiquer vos nom et prénom sur
la feuille de mots croisés avant de la déposer en Mairie**



- 1 - Aigle qui va être restauré
 - 2 - Nom de son château
 - 3 - Ouvrier minier entre les 2 guerres
 - 4 - noms des habitants de la commune
 - 5 - Il fut Maire de 1989 à 2001
 - 6 - Rendez-vous de la fin mai
 - 7 - Elles ont lieu à l'autonne
 - 8 - on la trouve au calvaire
 - 9 - Emblèmes des communes
 - 10 - Saint-Patron de Mérrichal
 - 11 - Soldats du feu
 - 12 - On la pratique le jeudi
 - 13 - Rue ou suprice de la pendaison
 - 14 - Les expositions ont le leur
- A - Nom de sa source
 B - On peut la pratiquer sur nos étangs
 C - Cct animal est sur le blason de Mérrichal
 D - On y trouve les abeilles
 E - Nom du Club de Foot
 F - De nombreuses personnes y travaillent
 G - cet ordre fut présent sur le commune
 H - Second animal du blason
 I - Minerai exploité au XXème siècle
 J - Nom de notre congrégation
 K - Ville jumelée avec Mérrichal
 L - On doit s'y piler
 M - Principale administration de la commune
 N - Nom d'un château détruit
 O - Celles du blason sont dorées

Visites de Madame TESSIOT Florence
Sous-Préfète d'AUBUSSON



Entreprise
DALAUDIÈRE

VITANUTRITION



GAEC DEVESSIER





**Tour du monde
en peinture**



**Temps d'activités
périscolaires**



**Les contes de
la Mère'Inchal**



Jazz à la Sout



Expo d'été



Les murmures du Cher